



Les Universités Sociales du Togo

avec le soutien de la Diaspora



MONITORING DU PROCESSUS ELECTORAL

ELECTIONS LOCALES 2019 AU TOGO

MONITORING DU PROCESSUS ELECTORAL

TOGO, ELECTIONS LOCALES 2019



Les Universités Sociales du Togo

Lomé, le 05 août 2019

04 BP 835 Adidogomé, Lomé, TOGO
Mail : universitessocialesdutogo@gmail.com



Personnes faisant la queue pour aller voter / © UST

SOMMAIRE

Avant-Propos.....	7
Contexte.....	8
Méthodologie.....	9
Recensement électoral.....	15
Couverture médiatique publique.....	24
Jour du vote.....	30
Analyse des tendances et résultats recueillis....	42
Conclusion.....	49
Recommandations générales.....	50

AVANT-PROPOS

Depuis 2016, à l'occasion de leur première édition «Justice et Équité Sociales, regards croisés des acteurs», les Universités Sociales du Togo (UST) se sont engagées dans un plaidoyer pour la mise en oeuvre d'une décentralisation efficace et efficiente, à travers un processus plus transparent et participatif.

Convaincues que la décentralisation constitue un passage obligé sur la voie de la démocratisation et de la bonne gouvernance, les UST ont multiplié les actions visant à faire du citoyen un acteur engagé dans le développement de sa communauté et apte à exercer un contrôle de l'action publique.

Après de nombreuses rencontres (avec les chancelleries, les acteurs politiques, ceux de la société civile et des groupes de citoyens), les UST ont clairement constaté un manque de transparence et donc de consensus autour du processus.

Cette crainte s'est confirmée après le vote de la loi portant création des communes en juin 2017. Le découpage adopté a été contesté, entraînant des tensions ethniques dans certaines localités, notamment de la région Centrale.

Aujourd'hui, après près de 32 ans, de nouvelles élections locales ont été organisées le 30 juin 2019 au Togo après 04 jours de recensement les 16, 17, 18 et 19 mai 2019 sur l'ensemble du territoire national.

Les UST portent un plaidoyer en faveur d'un processus de décentralisation transparent, inclusif et parti-

cipatif et ont soutenu la tenue des élections locales malgré les nombreux dysfonctionnements constatés en amont du processus et l'opacité persistante, considérant que ces dernières constituent une étape dans le processus de démocratisation.

Leur plaidoyer s'est poursuivi bien entendu tout au cours du processus électoral afin d'oeuvrer pour la tenue d'élections libres, transparentes et démocratiques, seuls gages de la légitimité des futures autorités locales élues.

«**La décentralisation appelle des autorités locales vécues comme légitimes par la population. Les élections sont le moment d'expression et de choix des citoyens.**»

Pour la dernière phase de ce monitoring, à savoir la surveillance électorale le jour du vote, la diaspora a initié un «Front citoyen contre la fraude» (FCF) qui, à travers un co-financement, a soutenu le travail des UST.

Les Universités Sociales du Togo tiennent à préciser qu'elles ne sont pas engagées politiquement dans les élections locales et ne présentent pas de liste. La position et les informations contenues dans ce rapport ne sont donc pas partisans mais le reflet d'analyses et d'observation remontant du terrain.

CONTEXTE

Les UST, fidèles aux engagements pris en octobre 2016 lors de leur première édition luttent activement pour un processus de décentralisation et la tenue au Togo d'élections locales honnêtes et transparentes qui n'ont plus été organisées depuis 1987.

Aujourd'hui, grâce aux actions soutenues d'OSC, de politiques et de partenaires (UE, GIZ, GTZ...), le Gouvernement a organisé des élections locales le 30 juin 2019, précédées d'une révision des listes électorales pour permettre aux nombreux citoyens absents des listes de se faire inscrire.

Toutefois, étant donné le déroulement et le manque de crédibilité des derniers processus électoraux au Togo (problème dans la révision du fichier électoral, découpage électoral, très faible taux de participation aux dernières élections législatives, manque de transparence et fraude avérée, violences post-électorales de 2005 etc.), les UST ont jugé important de se déployer sur le terrain afin de monitorer l'intégralité du processus électoral de ces élections locales 2019.

L'objectif est de relever les contraintes de vote auxquelles font face les populations, d'analyser les tendances territoriales et les comportements électoraux des citoyens face à des élections locales pour lesquelles ils n'ont, pour la plupart, jamais eu à participer.

Ce monitoring a également permis d'observer la couverture et le rôle des médias publics dans ce processus électoral.

Il fut aussi intéressant et révélateur d'analyser la stratégie des différentes listes politiques en course ainsi que de mettre en exergue les dysfonctionnements qui entachent toujours la crédibilité des différents processus électoraux au Togo.

Ces contraintes nécessitent des mesures correctives urgentes en dehors desquelles tous les futurs processus électoraux perdraient de leur crédibilité.

Un centre de recensement, GOLFE 2 © UST



METHODOLOGIE

Les UST se sont penchées sur plusieurs aspects du processus des élections locales 2019 et leur travail se décompose en 4 temps :

- le monitoring du processus de recensement des populations qui a eu lieu du 16 au 19 mai 2019.

- le monitoring de la couverture de la campagne électorale officielle par les médias publics.

- le monitoring du vote le 30 juin 2019.

- l'analyse des tendances et résultats recueillis par nos surveillants déployés sur le terrain le jour du vote.

En ce qui concerne le monitoring du processus de recensement des populations :

Les UST se sont exclusivement concentrées et déployées dans la Préfecture du Golfe et plus précisément les communes d'AFLAO SAGBADO (GOLFE 7), AFLAO GAKLI (GOLFE 5), BE OUEST, BE CENTRE, BE EST (GOLFE 1-2-3) et AMOUTIVE (GOLFE 4).

Ce choix réduit de centres couverts a été contraint et s'explique à plusieurs niveaux. Sur le plan financier tout d'abord : il est actuellement très difficile pour les OSC togolaises de trouver des financements en matière d'observation électorale mais aussi pour tout autre projet qui toucherait un aspect socio-politique. Toute cette étude s'est donc faite sur fonds propres. Enfin sur le plan humain, l'urgence dans laquelle la décision d'observer le recensement a été prise au regard des nombreux dysfonctionnements constatés le premier jour n'a pas permis aux UST de former un grand nombre d'observateurs. Les UST ont donc privilégié un petit groupe formé, fiable et de qualité plutôt qu'un

groupe plus élargi qui ne maîtriserait pas véritablement les règles nécessaires au monitoring du recensement.

Les UST sont parfaitement conscientes que 19 centres de recensement couverts ne sont pas forcément représentatifs. C'est pour cela qu'elles ont choisi de se déployer exclusivement dans les communes de la Préfecture du Golfe afin que les observations puissent être comparées entre elles.

Notons que nos sources présentes, elles, sur l'ensemble du territoire nous ont cependant fait remonter des informations qui corroborent les observations faites dans la Préfecture du Golfe. Une tendance semble donc se dégager.

Les jours concernés par le monitoring sont le vendredi 17 mai 2019 et le samedi 18 mai 2019.

23 observateurs ont été déployés dans **19 centres de recensement**. Seuls ou par groupes de deux, une fiche de monitoring standard avec des questions fermées puis un espace dédié à toute observation qu'ils jugeraient utile de noter (heure et détails à l'appui) leur a été distribuée afin de pouvoir comparer les observations.

Les observateurs fixes ont eu pour mission d'être présents sur le lieu de recensement de son ouverture jusqu'à sa fermeture.

Les informations demandées dans la fiche standard de monitoring du recensement fournie à tous les observateurs sont :

- Nom et n° du centre de recensement
- Nom de la Commune concernée

- Date du recensement
- Heure d'arrivée de l'observateur
- Heure de départ de l'observateur
- Horaire d'ouverture du centre de recensement
- Heure de fermeture du centre de recensement
- Nombre de personnes en rang avant l'ouverture du centre de recensement
- Nombre de personnes inscrites à la fin de la journée
- Le centre de recensement est-il accessible ?
- Y-a-t-il suffisamment d'agents de recensement pour le centre concerné et le nombre de personnes en âge de se faire recenser dans cette commune ?
- Les kits de recensement et le matériel utilisés sont-ils conformes, suffisants et complets ?
- Le matériel de recensement fonctionne-t-il ?
- Les procédures de recensement sont-elles respectées ?
- Les agents de recensement sont-ils neutres et impartiaux ?
- Y-a-il des observateurs dans le centre ? Si oui, combien et pour qui observent-ils ?
- Y-a-t-il eu des citoyens qui n'ont pas pu se faire recenser ?
- Avez-vous observé des perturbations dans le centre de recensement et alentours ?
- Si certains éléments n'ont pas pu figurer dans le tableau précédent par manque de place, prière de marquer le numéro correspondant et de décrire la situation observée

sur les pointillés ci-après. Si vous avez constaté un évènement ou une irrégularité qui ne correspond à aucune des questions posées, prière de le renseigner ci-après.

NB : pour tout évènement observé, prière de renseigner l'heure exacte à laquelle il s'est produit et de décrire les circonstances.



Arrivée des kits à l'EPC Adidogomé le 19/05/19, GOLFE 7 / © UST

A ces observateurs fixes s'ajoutent des observateurs «volants» qui ont eu pour mission de sillonner différents centres de recensement tout au long de la journée et de recueillir les témoignages de personnes s'étant fait recenser ou attendant de se faire recenser.

L'équipe technique des UST a ensuite été chargée de récupérer l'ensemble des fiches des observateurs fixes ainsi que les témoignages recueillis par les observateurs volants pour analyser les résultats et en faire une synthèse.

En ce qui concerne le monitoring de la couverture de la campagne électorale officielle par les médias publics :

Les UST se sont intéressées au rôle des médias publics tout au long de la campagne électorale officielle, soit une période de 15 jours : du 14 au 28 juin 2019.

Le monitoring des médias publics a concerné : Radio Lomé, la Télévision Togolaise (TVT) et le quotidien Togo Presse.

Une personne a spécialement été affectée à cette tâche durant les 15 jours de campagne officielle.

Ce monitoring a consisté en l'analyse du temps accordé aux partis politiques durant le journal de 20h de la TVT et de 19h de Radio Lomé. Il était aussi question de constater le troisième passage effectif journalier des messages de campagne des partis politiques ayant un quota de 50% de listes sur toute l'étendue du territoire national durant les 3 jours de passage dédiés, après la grande édition du journal de ces médias publics. En ce

qui concerne le quotidien Togo Presse, il s'agissait de s'enquérir du nombre de pages accordé à l'élection locale ; en l'occurrence le message de campagne des partis politiques, les communiqués de la CENI et les articles publiés relatifs à la campagne électorale des partis politiques.

En ce qui concerne le monitoring du vote du 30 juin 2019 :

Les UST ont d'abord recensé dans leurs réseaux les surveillants électoraux volontaires et les centres de vote dans lesquels ils se sont proposés de faire la surveillance électorale.

Après avoir recueilli une liste d'environ 1000 noms dans des communes de l'ensemble du territoire national, les UST, par manque de moyens financiers et pour faciliter les dispositions pratiques étant donné le temps imparti réduit, ont choisi de se concentrer sur les communes de la région Maritime.

16 communes ont donc été retenues :

- VO 1
- AVE 1
- LACS 3
- GOLFE 1
- GOLFE 2
- GOLFE 3
- GOLFE 4
- GOLFE 5
- GOLFE 6
- GOLFE 7
- AGOE 1
- AGOE 2
- AGOE 3
- AGOE 4

- AGOE 5
- AGOE 6

Et **263 surveillants électoraux** ont été formés (plusieurs formations organisées à Lomé et dans la région Maritime), outillés (distribution d'une fiche de surveillance électorale) et répartis dans l'ensemble des centres de vote retenus (un peu avant l'ouverture des centres de vote et jusqu'au dépouillement et à l'affichage des résultats soit en moyenne de 6h30 à 18h30 pour chaque surveillant).

Chaque surveillant électoral devait à lui seul monitorer en moyenne 3 bureaux de vote dans un même centre de vote.

Une fiche de monitoring standard avec des questions fermées puis un espace dédié à toute observation qu'ils jugeraient utile de noter (heure et détails à l'appui) leur a été distribuée afin de pouvoir comparer les observations.

Les informations demandées dans la fiche standard de monitoring du recensement fournie à tous les observateurs sont :

- Nom du surveillant électoral
- Nom du centre de vote
- N° du bureau de vote
- Nom de la commune
- Heure d'arrivée du surveillant électoral
- Heure de départ du surveillant électoral
- Heure d'ouverture du centre de vote
- Heure de fermeture du centre de vote
- Nombre de personnes en rang avant l'ouverture du centre de vote
- Nombre d'inscrits sur la liste électorale concernée

I. Activités avant le vote dans les centres de vote

- Le centre de vote (CV) est-il accessible ?
- La taille du CV est-elle adaptée à la commune et au nombre de personnes recensées votantes ?
- La commission électorale dans les BV est-elle conforme et au complet à votre arrivée ?
- Les délégués des partis politiques et les observateurs sont-ils présents ?
- Toutes les listes en compétition sont-elles visibles et représentées (affiches, prospectus, bulletins de vote) ?
- Le matériel de vote (bulletins, listes électorales etc.) est-il complet ?
- Le matériel de vote (bulletins, listes électorales etc.) est-il en quantité appropriée et suffisante ?
- Le Président fait-il vérifier l'urne par les agents de la commission électorale avant le début du vote pour voir si elle est bien scellée ?
- L'urne est-elle scellée et fermée correctement ?
- Les membres de la commission électorale ont-ils bien déposé le formulaire avec la signature des membres du bureau de vote ?

II. Activités pendant le vote

- Les agents du BV sont-ils neutres et impartiaux ?
- Les agents présents dans les BV connaissent-ils leurs tâches et respectent-ils les procédures ?
- Y-a-il des observateurs dans le centre ? Si oui, combien et pour qui observent-ils ?
- Les observateurs présents sont-ils représentatifs de la diversité des listes en lice ?
- Les forces de défense et de sécurité sont-elles présentes aux alentours du CV ?
- Les forces de défense et de sécurité sont-elles présentes dans le CV ?

- Y-a-t-il des personnes non autorisées qui sont présentes dans les BV ? Si oui, lesquelles ?
- Y-a-t-il des personnes faisant de la propagande pour telle ou telle liste dans le CV ou à proximité du CV ? Si oui, pour quelle liste ?
- Y-a-t-il eu des tentatives d'intimidations ou de corruption des électeurs ?
- Le contrôle du marquage des doigts est-il effectué à l'entrée des BV ?
- Le contrôle d'identité des électeurs est-il effectif ?
- Les isolements sont-ils mis en place et visibles par les membres de la commission électorale ?
- L'urne est-elle visible des membres de la commission électorale ?
- Les opérations se déroulent-elles dans l'ordre et le calme ?
- A l'heure officielle de clôture des BV, reste-t-il des électeurs qui n'ont pas pu voter ?

- ouverture ?
- Le dépouillement est-il effectué de manière sereine et calme ?
- La décision de décréter un bulletin nul est-elle transparente et montrée aux délégués et observateurs ?
- Les motifs d'annulation des bulletins nuls vous semblent-ils justifiés ?
- Les résultats détaillés sont-ils affichés à la porte des BV ?
- La sécurité du transfert des PV a-t-elle été respectée ?
- La rédaction des PV est-elle conforme aux résultats du dépouillement ?

III. Activités pendant le dépouillement

- Les délégués de partis politiques et des listes ainsi que les observateurs sont-ils admis dans la salle après la clôture officielle du scrutin ?
- Les délégués de partis politiques et des listes ainsi que les observateurs sont-ils installés de manière à voir le déroulement des opérations de dépouillement ?
- Le public est-il admis lors du dépouillement ?
- Les sceaux des urnes sont-ils intacts avant leur

Les électeurs recherchent leurs noms sur les listes d'inscrits dans un bureau de vote de la commune d'AVE 1
© UST



IV. A la fin de la journée

- Nombre de votants
- Bulletins nuls
- Suffrages exprimés
- Résultats du bureau de vote après dépouillement par liste
- Si certains éléments n'ont pas pu figurer dans le tableau précédent par manque de place, prière de marquer le numéro correspondant et de décrire la situation observée sur les pointillés ci-après. Si vous avez constaté un évènement ou une irrégularité qui ne correspond à aucune des questions posées, prière de le renseigner ci-après.

NB : pour tout évènement observé, prière de renseigner l'heure exacte à laquelle il s'est produit et de décrire les circonstances.

A noter que les UST n'ayant pas eu d'accréditation officielle, ont effectué une surveillance électorale et non une observation électorale officielle. C'est à dire que les surveillants dépêchés sur le terrain n'avaient pas le droit de pénétrer dans les bureaux de vote et sont restés uniquement dans l'enceinte des centres de vote, comme tout citoyen désireux d'accomplir son devoir civique afin de sécuriser son vote.

Tous les surveillants ont strictement respecté cette consigne.

En ce qui concerne l'analyse des tendances et résultats recueillis par nos surveillants déployés sur le terrain le jour du vote :

L'équipe technique des UST a ensuite été chargée de récupérer l'ensemble des fiches des surveillants électoraux afin de les analyser et de renseigner les résultats, nombres d'inscrits et votants dans un tableau dédié afin de pouvoir en dégager des tendances de vote, des moyennes de participation et de déterminer avec précision l'échantillonnage d'électeurs inscrits sur lequel les UST ont eu à travailler.



*Les électeurs recherchent leurs noms sur les listes d'inscrits dans un bureau de vote de la commune d'AVE 1
© UST*

RECENSEMENT ELECTORAL

Les centres concernés par le monitoring mené par les UST lors du recensement électoral des 17 et 18 mai 2019 sont :

GOLFE 7 - AFLAO SAGBADO (09) :

- EPP Lankouvi
- EPC Yokoè
- EPP Segbe
- Complexe Scolaire la Référence Positive
- EPP Soviépié
- EPP Amadahome
- l'Institut Technique les Technocrates
- EPC Sagbado
- EPC Adidogomé

GOLFE 5 - AFLAO GAKLI (06) :

- Saint-Antoine de Padou
- Lycée 2 février d'Agbalépédo
- Lycée Avedji Elavagnon
- CEG Totsi
- Anyinefa
- EPP Gakli

GOLFE 1-2-3 - BE OUEST, CENTRE et EST (03):

- EPP De Souza
- EPP Bè Gare
- EPP Bè Lagune

GOLFE 4 - AMOUTIVE (01) :

- Amoutivé Saint-Augustin

1. RESPECT DES HORAIRES

A noter que les horaires règlementaires sont de 7h00 à 16h00.

Vendredi 17 mai 2019 :

Les horaires d'ouvertures ont globalement été respectés et les centres de recensement monitorés ont tous ouverts entre 6h52 et 8h00.

Les horaires de fermetures sont quant à eux variables :

- Amoutive Saint-Augustin, EPP Bè Gare, EPP De Souza, Lycée Avedji Elavagnon, EPP Segbé, Complexe Scolaire la Référence Positive et le Complexe Scolaire Saint-Antoine de Padou ont tous fermés avant 17h.

Les autres centres ont fermé entre 17h et 18h.

*Arrivée des kits à l'EPC Adidogomé le 19/05/19, GOLFE 7
© UST*



A noter que, même si certains centres ont fermé dans le laps de temps réglementaire, toutes leurs machines n'ont pas été mises en état de fonctionnement jusqu'à la fermeture. Certains kits se sont arrêtés de fonctionner avant 16h, retardant ainsi considérablement le processus de recensement dans ces centres.

Samedi 18 mai 2019 :

En raison de l'importance des personnes qui n'ont pas pu se faire recenser la veille à cause des dysfonctionnements des machines, plusieurs centres ont ouvert avant 7h afin d'endiguer l'affluence. C'est le cas de l'EPC Yokoè, du complexe scolaire de la Référence Positive, de l'EPP Soviepe n°2 et de l'EPP Lankouvi.

Tous les autres centres de recensement monitorés ont ouvert entre 7h et 8h.

Pour la fermeture, tous les centres ont fermé entre 16h et 17h30. Seul Saint-Antoine de Padou a fermé à 15h40.

2. FONCTIONNEMENT DES MACHINES

Vendredi 17 mai 2019 :

Sur les 19 centres de recensement monitorés, **la TOTALITE a rencontré des problèmes de fonctionnement** des machines.

Ces problèmes ont été divers, allant de la lenteur du matériel jusqu'à la panne et l'utilisation impossible de ce dernier.

Déjà à partir de 15h, les agents du centre de Saint-Antoine de Padou, de l'EPP Segbé (gros problème sur le Kit1) et de l'EPC Adidogomé (Kit3) ont demandé aux personnes faisant la queue de revenir le lendemain en raison de la lenteur des machines.

Au lycée Avedji Elavagnon, à l'EPP Soviépe n°2, au complexe scolaire la Référence Positive, aux Technocrates, à l'EPC Yokoè (Kit2), à l'EPP Gakli, l'EPP Bè Lagune, la lenteur des machines (plus de 25min) a considérablement retardé le processus de recensement, entraînant de longues heures d'attente.

A l'EPP Lankouvi, ce sont les pénuries de carburant alimentant le groupe électrogène permettant aux kits de fonctionner qui ont été observées. Cette panne d'alimentation des machines a occasionné un retard dans le processus de recensement de ce centre.

Les kits se déchargent très vite a également constaté l'observateur présent au complexe scolaire la Référence Positive, notant également un «problème de réseau».

A l'EPP De Souza, à l'EPP Bè Gare, à l'EPC Aflao Sagbado (kits 2, 3, 4) et à l'EPC Adidogomé (kits 2, 4, 5), les machines sont tombées en panne à plusieurs reprises au cours de la journée.

A Amoutivé Saint-Augustin et à l'EPP Soviépe n°2, le nombre de machines était insuffisant au regard du nombre de personnes en âge de se faire recenser dans la commune.

Ainsi, le nombre important de machines défectueuses voire inutilisables a été le problème

majeur de ce deuxième jour de recensement dans les communes du Golfe.

La lenteur et les pannes successives des machines ont occasionné de longues heures d'attente pour les citoyens et un grand nombre a dû repartir chez lui sans même avoir pu se faire recenser. Certains centres ont fait remplir des listes aux citoyens repartis bredouilles afin qu'ils reviennent le lendemain et soient servis en priorité.

Tous les centres monitorés par les UST, sans exception, ont souffert de ce phénomène.

Samedi 18 mai 2019 :

Les mêmes problèmes de **lenteur des machines ont été constatés dans la totalité des centres monitorés.**

A l'EPC Yokoè, des problèmes d'alimentation des machines ont été observés, notamment dans la salle 3, ce qui a conduit à l'utilisation d'un groupe électrogène de secours pendant une grande partie de la matinée (jusqu'à 11h40 environ).

A l'EPP Amadahome, les machines sont tombées en panne à 16h.

Elles sont également tombées en panne au lycée d'Avedji Elavagnon, à l'EPP Bè Gare (2 kits sur 3 fonctionnaient) et à l'EPP De Souza.

A Anyinefa, un seul kit a été mis en place, ce qui est insuffisant au regard du nombre de personnes à recenser. Même constat pour Amoutive Saint-Augustin.

3. CORRUPTION

Vendredi 17 mai 2019 :

Plusieurs problèmes de corruption ont été relevés:

- au Lycée Avedji Elavagnon, des agents recenseurs et certains membres des forces de sécurité ont privilégié leurs connaissances et certaines personnes afin qu'elles ne fassent pas la queue.

- à l'EPP De Souza, un ancien Ministre est venu aux alentours de midi donner quelques consignes aux agents recenseurs et a déclaré que le processus de recensement ne serait pas prolongé.

- au complexe scolaire la Référence Positive, une certaine tension a été constatée après que des gens aient été amenés en convoi (voiture et moto) dans le centre pour se faire recenser. La provenance du convoi n'a pas pu être établie.

- à l'EPC Bè Lagune, il y eut un conflit entre la Présidente du centre qui a voulu, en dehors de toute procédure, remplacer un ADM inscrit sur les listes par des personnes de son choix, non enregistrées officiellement et dont les noms n'apparaissent sur aucune liste officielle.

Dans certains centres, des observateurs ont suspecté un manque de volonté et d'efficacité manifeste de certains opérateurs de saisie.

Samedi 18 mai 2019 :

Seuls événements constatés ce jour :

- à l'Institut Technique les Technocrates et à l'EPC d'Adidogomé, un futur probable candidat, membre

du parti UNIR, est venu apporter de la nourriture aux OPS, aux membres du CLC ainsi qu'aux forces de sécurité.

Certaines personnes se sont également plaintes du fait que les agents de recensement et des forces de sécurité faisaient passer leurs connaissances devant tout le monde au lieu de les faire se conformer à la queue en place.

4. OBSERVATION EXTERIEURE

Vendredi 17 mai 2019 :

Aucun autre observateur issu de la société civile n'a été constaté dans les centres de recensement où les observateurs des UST ont été déployés.

En revanche quelques représentants de partis politiques ont été constatés (nous ne savons pas s'ils étaient là en qualité d'observateurs ou en pré-campagne) mais leur nombre était très faible :

- A l'EPP Lankouvi il y eu un membre du parti BATIR et un du parti UNIR.

- A l'EPC Yokoè un membre du parti UNIR et un membre du parti MPDD ont été constatés mais ne sont restés pas plus de 15 minutes.

D'autres observateurs ont également été constatés à Amoutivé Saint-Augustin (01) et au Lycée d'Avedji Elavagnon (02). Impossible de déterminer s'il s'agissait véritablement d'observateurs et s'ils venaient de la société civile, des partis politiques ou autres.

Samedi 18 mai 2019 :

- A l'EPP Lankouvi, un représentant du parti UNIR

était encore présent.

- A l'EPC Yokoè, un membre du parti UNIR.

Une personne a été constatée au CEG Totsi et une autre à Anyinefa. Impossible de déterminer s'il s'agissait véritablement d'observateurs et s'ils venaient de la société civile, des partis politiques ou autres.

5. NOMBRE DE PERSONNES RECENSEES & AFFLUENCE

Vendredi 17 mai 2019 :

- Saint-Antoine de Padou : 81 personnes
- Amoutivé Saint-Augustin : 65 personnes
- EPP Soviébé n°2 : 120 personnes pour le Kit 2 et 71 personnes pour le Kit 1.
- Complexe scolaire la Référence Positive : 39 personnes.
- EPP Segbé : 29 personnes pour le Kit 1, 102 personnes pour le Kit 2 et 111 personnes pour le Kit 3.
- Technocrates : 69 personnes.
- EPC Yokoè : 59 personnes pour le Kit 1, 23 personnes pour le Kit 2 et 51 personnes pour le Kit 3.
- EPC Aflao Sagbado : 56 personnes pour le Kit 1, 21 personnes pour le Kit 2, 53 personnes pour le Kit 3, 52 personnes pour le Kit 4 et 15 personnes pour le Kit 5.
- EPC Bè Lagune : 80 personnes.
- EPP Lankouvi : 108 personnes.
- EPP Amadahomé : 84 personnes pour le Kit 1, 112 personnes pour le Kit 2 et 99 personnes pour le Kit 3.
- EPC Adidogomé : 56 personnes pour le Kit 1, 21 personnes pour le Kit 2, 53 personnes pour le Kit 3, 52 personnes pour le Kit 4, 15 personnes pour le Kit 5.

En augmentation par rapport au premier jour de recensement, l'affluence est restée modérée le matin avant de s'accroître dans l'après-midi. La lenteur des machines a occasionné d'importantes queues dans certains centres et de longues heures d'attente dans tous les autres.

De nombreuses personnes ont dû s'inscrire sur des listes afin de pouvoir passer le lendemain. Ce nombre est variable mais concerne généralement plusieurs dizaines de personnes par centre de recensement.

Samedi 18 mai 2019 :

- EPP Soviébé n°2 : 95 personnes pour le Kit 1 et 93 personnes pour le Kit 2.
- Complexe scolaire la Référence Positive : 41 personnes.
- EPC Yokoè : 59 personnes pour le Kit 1, 116 personnes pour le Kit 2 et 62 personnes pour le Kit 3.
- EPP Amadahomé : 104 personnes pour le Kit 1, statistiques du Kit 2 impossibles à obtenir en raison de la panne de la machine survenue à 16h, 113 personnes pour le Kit 3.
- Amoutive Saint-Augustin : 54 personnes.
- EPC Adidogomé : 71 personnes pour le Kit 1, 63 personnes pour le Kit 2, 58 personnes pour le Kit 3, 72 personnes pour le Kit 4, 33 personnes pour le Kit 5.

Les observateurs ont pu constater une plus grande affluence le samedi 18 mai 2019. De nombreuses personnes n'ayant pas pu se faire recenser la veille en raison des pannes et dysfonctionnements des machines se sont rajoutées aux personnes venues ce jour. Ceci a entraîné des queues interminables et des longues heures

d'attente (allant **jusqu'à 6h** dans certains centres, la **moyenne constatée étant de 3h30**).

A la fin de la journée, de nombreuses personnes sont encore reparties chez elles sans avoir pu se faire recenser en raison de la trop grande affluence et de la non-réactivité des machines.

A titre d'illustration, voici la compilation du nombre de personnes recensées par Kit sur l'ensemble des 03 premiers jours de recensement de certains centres (16, 17 et 18 mai 2019).

- EPC Adidogomé : Kit 1 : 178 personnes, Kit 2 : 100 personnes, Kit 3 : 173 personnes, Kit 4 : 150 personnes et Kit 5 : 70 personnes.
- Technocrates : 183 personnes.
- EPP Soviébé n°2 : Kit 1 : 189 personnes, Kit 2 : 52 personnes.
- EPP Amadahomé : Kit 1 : 325 personnes, Kit 2 : 285 personnes et Kit 3 : 235 personnes.

A noter que dans tous les centres de recensement où nos observateurs étaient présents, des queues ont été constatées avant même l'ouverture des centres.

A l'heure où nous écrivons ce rapport, certains observateurs nous informent que des machines ont été ajoutées pour essayer d'endiguer la foule. C'est le cas de l'EPC d'Adidogomé où 02 nouvelles machines ont été ajoutées à 9h et 10h ce dimanche 19 mai 2019, ainsi que de l'EPP Soviébé n°2 où 01 machine a été ajoutée.

Afin de documenter leur monitoring du recensement, les UST ont choisi de partager certains témoignages :

« *Le premier constat observé dans le centre du CEG d'Agoè Klévè est que dans la matinée les 2 kits n'étaient pas opérationnels à cause d'une panne. Ensuite, tout au long de la journée, nous avons observé une lenteur due au système lui même avec des bugs réguliers. Dans le centre de l'église presbytérienne il n'y avait pas de kit le 16 mai 2019. Il faut une moyenne de 3h de temps d'attente pour se faire enrôler. Ce n'est pas une question d'affluence mais un problème de matériels.* »

M. d'ALMEIDA, résident de la commune d'Agoè Nyivé.

« *Je suis allé d'abord dans la journée de vendredi 17 mai 2019 au lycée d'Agoè vers 12h pour me faire recenser. Il y avait deux salles disponibles mais avec des gens en attente. On m'a dit que même tous ceux qui sont là avant moi ne pourraient pas être recensés à cause de la lenteur de la machine et donc ce n'est pas la peine d'attendre.*

Je suis reparti vers le CEG de Cacaveli vers 12h20. Je vois encore deux salles disponibles avec des files d'attente. J'aborde un agent. Et il me dit d'attendre et en fonction de la machine on verra.

Vers 14h00, on a distribué des numéros à certains et on a dit d'attendre, j'étais le numéro 3. Je me suis fait finalement recenser vers 16h45.

Les agents ont reconnu la lenteur des machines. J'ai vu des gens qui sont répartis énervés Car ils ont passé un temps fou sans se faire recenser. »

M. FOLIKOUE, résident de la commune d'Agoè Nyivé.

« Déjà à 7h je suis dans l'enceinte de l'école primaire catholique d'Adidogome le 17 Mai 2019. Il y a déjà les Togolais en rang devant les salles.

Il y a 5 salles pour la révision des listes et dans chaque salle il y a une machine d'enrôlement .

À 8h j'ai décidé d'aller me faire recenser. Comme je suis une personne en situation d'handicap, je ne me suis pas mis en rang avant de rentrer dans la salle. Tout le monde m'a laissé passer et j'ai pu rentrer dans la salle 1.

Dans le rang, devant la salle 1, il y a 60 personnes. Quand je suis rentré dans la salle, nous étions 30 personnes en attente pour passer devant la machine d'enrôlement.

Le responsable de la salle 1 me demande d'attendre un peu car ceux qui sont dans la salle étaient venus depuis le 16 mai 2019. Mais le cas de trois personnes est très urgent et après eux je vais passer.

La machine d'enrôlement est très lente. De 8h dans la salle, j'ai pu aller devant la machine à 9h43mn. L'enrôlement des trois personnes a duré 1h43mn .

Mais j'ai eu une chance devant la machine car déjà à 9h55 j'ai terminé mon enrôlement. J'ai fait 1h55mn pour l'enrôlement. Et ça, c'est parce que je suis une personne en situation d'handicap et chanceux car j'ai pas respecté le rang du dehors et dans la salle, j'ai pas suivi aussi l'ordre et la machine a fait un miracle pour m'enrôler en moins de 15mn. »

M. KATAKOU, résident de la commune d'Aflao Sagbado.

Le monitoring mené par les UST au cours des deux jours de recensement (les 17 et 18 mai 2019) a confirmé le constat qui leur avait été rapporté dès le premier jour : les dysfonctionnements lors du processus de recensement opéré dans les communes de Lomé ont été légions et n'ont pas permis un recensement total et efficient.

Sur 19 centres monitorés, 19 ont rencontré d'importants problèmes avec les machines en charge d'opérer le recensement : lenteur et absence de réactivité, problèmes de réseaux, pannes, problèmes d'alimentation électrique etc. Autant d'incidents qui ont considérablement retardé le processus et découragé un grand nombre de personnes désireuses de se faire enrôler mais patientant dans les centres de longues heures durant, sans voir une évolution positive de la situation.

En situation normale, les informations acquises auprès d'anciens OPS ou membres de la CENI indiquent qu'un kit peut permettre de recenser entre 150 et 300 personnes par jour. On est actuellement en deçà de ces moyennes. **Sur 19 centres monitorés, seuls 05 centres ont eu des kits qui ont atteint les 100 personnes par jour.** Il s'agit de l'EPP Soviébé n°2 (kit 2 le 17/05), de l'EPP Segbé (kit 2 le 17/05), de l'EPP Lankouvi (le 17/05), de l'EPC Yokoè (kit 2 le 18/05) et de l'EPP Amadahomé (kits 1 et 3 le 18/05). AUCUN centre observé n'atteint donc les 150 personnes par jour malgré l'afflux de personnes venues se faire recenser. Pire, sur les 03 jours de recensement premièrement décrétés, la moyenne tourne seulement autour de 150 personnes (cas de l'EPC Adidogomé : kit 1 : 178 personnes, kit 2 : 100, kit 3 : 173, kit 4 : 150, kit 5 : 70 et ceci pour les 03 jours).

Si l'on ne veut pas observer une démobilisation des populations, il est important de trouver des solutions.

Même si les horaires ont globalement été respectés et que le dimanche 19 mai 2019 certains centres se sont vus équiper de nouvelles machines, cela ne peut pas compenser l'important retard constaté lors des 03 jours précédents.

Aux problèmes de dysfonctionnements des machines s'ajoutent ceux de la partialité de certains agents qui a été constatée, notamment dans la commune d'Aflao Sagbado, et ceux relatifs au nombre très insuffisants de machines mises à disposition dans certains centres.

Tous ces dysfonctionnements semblent n'avoir eu qu'un seul but : protéger l'intégrité de la CENI et du régime. En effet, le fichier d'octobre avait enrôlé plus de 3 millions de votants mais il y a plus de 2 millions de votants à enrôler cette fois-ci ; ce qui porterait le fichier à plus de 5 millions d'inscrits pour une population d'à peine 7 millions. C'est impossible ! Cela révélerait donc que le fichier d'octobre serait faux et que, par conséquent, les élections législatives de décembre 2018 auraient été organisées avec un fichier électoral faux, ce qui rendrait l'Assemblée Nationale actuelle illégitime et annulerait ses actes posés.

La manoeuvre du présent recensement semble simplement avoir eu pour but d'enrôler le moins de monde possible (environ 200 000 personnes) afin de rester en dessous des 4 millions de votants inscrits.

Les UST ont établi 06 recommandations :

- **INTERPELLER LA SOCIETE ZETES POUR QU'ELLE S'EXPRIME SUR LA LENTEUR ET LES NOMBREUX DYSFONCTIONNEMENTS OBSERVES ET QU'ELLE Y APPORTE DES SOLUTIONS**
- **RALLONGER LE NOMBRE DE JOURS DE RECENSEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL OU MÊME PREVOIR UNE NOUVELLE PHASE APRES LES CORRECTIONS APPORTEES PAR ZETES AU SYSTEME**
- **COMMANDER UN AUDIT DU FICHIER FINAL APRES LA REVISION**
- **ACCENTUER LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROCHAIN PROCESSUS ELECTORAL (QUASI INEXISTANTE A CE JOUR)**
- **METTRE EN OEUVRE CE PROCESSUS ELECTORAL DE MANIERE CONCERTEE ET PARTICIPATIVE ; SEUL MOYEN POUR GARANTIR LA LEGITIMITE DES FUTURS ELUS LOCAUX**
- **ACCREDITER D'AVANTAGE D'OBSERVATEURS NATIONAUX ISSUS DE LA SOCIETE CIVILE ET INTERNATIONAUX AU VU DE LA FAIBLESSE DU RECENSEMENT ET DU MANQUE DE VOLONTE CONSTATE DANS L'ORGANISATION DE CES ELECTIONS**

COUVERTURE MEDIATIQUE PUBLIQUE

Afin de faire le monitoring de l'ensemble du processus électoral (avant, pendant et après le vote), les UST se sont intéressées au rôle des médias publics tout au long de la campagne électorale officielle soit une période de 15 jours : du 14 au 28 juin 2019.

Le monitoring des médias publics a concerné : Radio Lomé, la Télévision Togolaise (TVT) et le quotidien Togo Presse.

Ce monitoring a consisté en l'analyse du temps accordé aux partis politiques durant le journal de 20h de la TVT et de 19h de Radio Lomé. Il était aussi question de constater le troisième passage effectif journalier des candidats après la grande édition du journal de ces médias publics. En ce qui concerne le quotidien Togo Presse, il s'agissait de s'enquérir du nombre de pages accordé à l'élection locale ; en l'occurrence le message de campagne des partis politiques, les communiqués de la CENI et les articles publiés relatifs à la campagne électorale des partis politiques.

1. RADIO LOME

Comme il l'a été précisé plus haut, les UST se sont intéressées à la grande édition du journal de 19h sur la Radio Lomé pour recueillir les informations qu'elle a diffusées sur la campagne électorale des différents partis ou listes. Il ressort de ce monitoring que Radio Lomé a diffusé trois types d'informations :

- Des informations de sensibilisation sur l'importance des élections locales
- Des communiqués et activités de la Commission Electorales Nationale Indépendante (CENI)
- Des informations relatives à la campagne élec-

torale de certains partis politiques.

Informations de sensibilisation sur l'importance des élections locales :

Ces informations se résument comme suit :

- **Mercredi 19/06/19** : Reportage sur la particularité des élections locales : 3 minutes.
- **Jeudi 20/06/19** : Information sur le rôle d'un conseiller municipal : 2 minutes.
- **Vendredi 21/06/19** : Reportage sur le mode de scrutin: 2 minutes.
- **Samedi 22/06/19** : Reportage sur le mode de scrutin : 2 minutes.
- **Mardi 25/06/19** : Reportage sur le quotient électoral : 3 minutes. Reportage sur les attributions du président d'un bureau de vote : 3 minutes.

Sur les 15 jours de campagne électorale, Radio Lomé a consacré 5 jours pour informer et sensibiliser les populations sur l'importance des élections locales en faisant des reportages sur la particularité de ces élections locales, en décrivant le mode de scrutin, le quotient électoral etc.

Au total, sur les 15 jours de campagne électorale, Radio Lomé n'a consacré que 15 minutes de son journal de 19h pour parler des élections locales.

Ce temps accordé est extrêmement faible et ne participe pas à la sensibilisation et à la bonne compréhension des citoyens de ce processus électoral, totalement nouveau pour la grande majorité des électeurs.

Communiqués et activités de la Commission Electorale Nationale Indépendante :

Les communiqués et activités de la CENI relayés par la Radio Lomé :

- **Samedi 15/06/19** : Communiqué de la CENI à propos de la convocation des têtes de liste pour la validation de leur logo : 2 minutes.
- **Jeudi 20/06/19** : Communiqué de la CENI sur le vote anticipé des forces de l'ordre : 2 minutes.
- **Dimanche 23/06/19** : Communiqué de la CENI sur le retrait des spécimens des bulletins de vote par les représentants des candidats : 1 minute.
- **Mercredi 26/06/19** : Communiqué sur le report du vote par anticipation des forces de l'ordre : 1 minute. Communiqué sur les conditions à remplir par les électeurs avant de voter : 1 minute.
- **Jeudi 27/06/19** : Communiqué de la CENI pour inviter les candidats à battre campagne dans la quiétude et dans la paix : 3 minutes.

En ce qui concerne la diffusion des communiqués de la CENI, Radio Lomé les a tous diffusés et a rempli son rôle d'information des populations. Ces communiqués sont généralement relatifs aux dispositions prises par la CENI pour garantir la bonne tenue de ces élections.

Diffusion de la campagne électorale de certains partis politiques :

Radio Lomé a fait des reportages sur la campagne électorale de deux partis politiques durant quatre éditions de son journal de la campagne à 19 h 30.

Ces diffusions sont les suivantes :

- **Samedi 15/06/19** : Reportage sur le lancement de la campagne du parti UNIR dans la commune

d'Aflao-Gakli (GOLFE 5) et dans la commune de Cinkassé : 4 minutes.

- **Lundi 17/06/19** : Reportage sur la campagne de l'ANC dans la Préfecture de l'OGOU : 3 minutes.
- **Vendredi 21/06/19** : Reportage sur la campagne électorale du parti UNIR dans les communes d'Aflao Gakli (GOLFE 5) et de Vakpossito (AGOE 3), ainsi que dans la commune de Tandjoaré : 4 minutes.
- **Vendredi 28/06/19** : Reportage sur la campagne électorale du parti UNIR dans la commune de GOLFE 3 et à KPELE : 3 minutes.

Il en ressort que Radio Lomé n'a pas consacré assez de temps à la diffusion de la campagne électorale alors qu'elle avait pourtant annoncé sur ses ondes faire le journal de la campagne électorale durant les 15 jours.

Au total, le journal de la campagne électorale n'a été diffusé que 4 jours sur les 15 initialement prévus et annoncés.

De plus, les reportages couvrant la campagne électorale du parti au pouvoir UNIR sont surreprésentés par rapport aux autres partis politiques.

Sur les 4 jours où se sont tenues les éditions du journal de la campagne électorale sur Radio Lomé, les différents reportages de la campagne électorale du parti UNIR furent diffusés 3 fois et le parti UNIR a, à lui seul, totalisé 10 minutes de temps diffusion contre seulement 3 minutes sur la campagne électorale du parti ANC dans la préfecture de l'OGOU ; par ailleurs seul autre parti politique à avoir bénéficié d'un temps d'antenne.

Un traitement inégal de l'information et des campagnes électorales des différents partis a été fait par

Radio Lomé. Seuls deux partis politiques : UNIR et ANC ont pu bénéficier d'un reportage alors qu'environ 18 partis politiques ont présenté des listes pour ces élections locales.

2. LA TVT

Tout comme pour Radio Lomé, nous avons eu à suivre les éditions du journal du soir de 20h de la Télévision Togolaise durant les 15 jours de campagne électorale.

Il convient ici de noter après nos investigations que la TVT n'a pas assez communiqué sur ces élections locales. **En effet, sur les 15 jours de campagne électorale, la TVT n'a fait aucune mention des élections locales pendant 6 éditions de son journal de 20 h.** Ces jours sont les suivants : les 14, 16, 18, 19, 21 et 22 juin 2019.

Cependant, **elle a relayé tous les communiqués de la CENI et a fait quelques reportages** ; notamment concernant la rencontre d'échanges et d'information avec les Forces de Sécurité des Elections (FOSE) et la présentation et validation de l'encre indélébile à l'Université de Lomé.

Il convient aussi de rappeler que la TVT, dans son édition du journal de 20h du 17 juin 2019 a diffusé durant 3 minutes un reportage sur la campagne électorale du parti au pouvoir UNIR à Lomé, dans la commune d'Aflao Gakli (GOLFE 5), dans le quartier de Vakpossito (AGOE 3), dans la Préfecture du Haho (Notsè), dans la Préfecture de la Kéran, et dans la préfecture de Tchaoudjo.

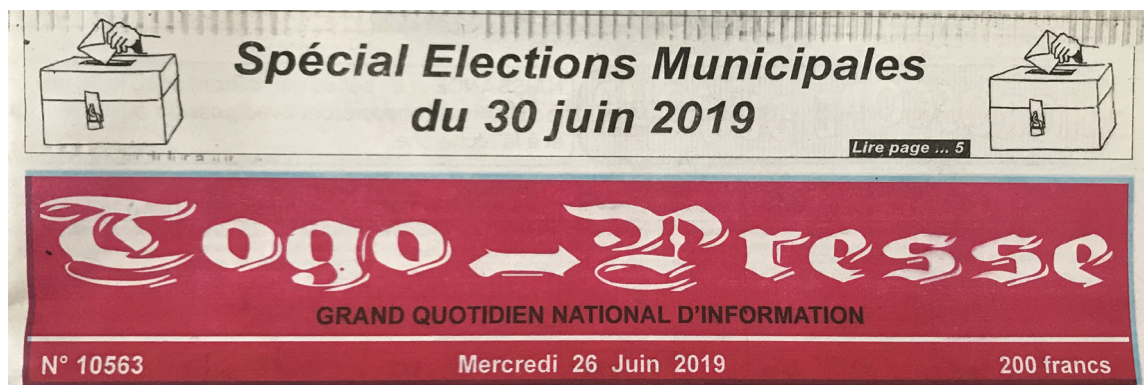
Ce choix éditorial prouve sans conteste que la télévision nationale a uniquement favorisé la diffusion des activités de la campagne électorale du parti au pouvoir, limitant ainsi son accès aux autres candidats et listes qui n'ont bénéficié d'aucun reportage durant toute la période de campagne électorale.

3. TOGO PRESSE

Contrairement aux deux médias publics monitorés (TVT et Radio Lomé), le quotidien Togo Presse a plus largement communiqué sur la campagne électorale.



Quelques exemplaires du quotidien Togo Presse © UST



Extrait du quotidien Togo Presse du 26/06/19 / © UST

Dans chacune de ses parutions durant la campagne électorale, Togo Presse a réservé au moins une page à la tenue des élections locales. Toutes ses parutions sur la page de garde ont été titrées en tête de page « Spécial Elections Municipales du 30 juin 2019 » ; ce qui a permis de donner une plus grande visibilité aux informations concernant ces élections.

Outre les communiqués de la CENI qu'il a toujours relayés, le quotidien Togo Presse a publié, sur 309 pages, la liste des membres des bureaux de vote nommés par la CENI.

Togo Presse a également publié la liste des communes ainsi que leurs ressorts territoriaux ; ce qui a permis à ses lecteurs de retrouver plus facilement les communes de rattachement dans lesquelles ils doivent aller voter.

Cependant, un traitement inégal a été réservé à la visibilité des différentes listes en lice et seul le parti au pouvoir UNIR a bénéficié de reportages dans les parutions des 25 et 26 juin 2019.

En effet, page 6, un article d'une demi-page sur les activités de la campagne électorale du parti UNIR à Lomé, dans le quartier d'Attiégou, à Notsè, à Atakpamé et dans la préfecture de Kloto.



Extrait du quotidien Togo Presse du 26/06/19 © UST

4. MESSAGES DE CAMPAGNE DES CANDIDATS SUR LES MEDIAS PUBLICS

L'article n°01/HAAC/19/P de la HAAC prévoit le passage des partis ou listes ayant un quota de 75% de listes sur toute l'étendue du territoire national.

Lors d'une conférence de presse organisée par la CENI et la HAAC le 8 juin 2019, cette loi a été modifiée ; ramenant le quota à 50%. **Cette disposition permet donc à trois partis politiques : UNIR, ANC et la C14, d'avoir droit à 3 interventions par jour sur 3 jours** sur Radio Lomé - Radio Kara ainsi que sur la TVT durant la période de la campagne électorale.

Pour la publication de leur message de campagne dans le quotidien Togo Presse, il leur est aussi réservé 3 publications d'une demi-page.

Pour en ce concerne la TVT, nous avons constaté l'effectivité de la diffusion du message campagne des 3 partis politiques soit les 14, 20 et 28 juin 2018.

Les partis UNIR, ANC et C14 ont effectivement respecté la marge des 5 minutes qui leur a été accordée.

Radio Lomé a quant à elle diffusé 3 fois ces messages de campagne ; soit les 15, 21 et 26 juin 2019. Ces 3 partis ont effectivement respecté la marge des 5 minutes qui leur a été accordée.

Le quotidien Togo Presse pour sa part a aussi publié dans ses parutions du 14, 20 et 26 juin 2019, les messages de campagne (1/2 page) des partis UNIR, ANC et C14.

Messages de campagne des 03 partis ayant au moins 50% de listes sur toute l'étendue du territoire national - Extrait du quotidien Togo Presse du 26/06/19

© UST

6

SPECIAL MUNICIPALES 2019 Togo - Presse N° 10563 du 26 Juin 2019

MESSAGE DU PARTI UNIR (Union Pour la République)

Chers concitoyens, électrices et électeurs,
La campagne électorale tire à sa fin et nous nous réjouissons d'avoir pu partager, de plus près, vos préoccupations et vos attentes.

Les candidats du parti UNIR, vous renouvelent leurs remerciements et vous réaffirment leur entière disponibilité à vous servir davantage dans les communes. Notre histoire commune est là pour nous rappeler que nous sommes unis par le destin.

Nous sommes conscients que la tâche ne sera pas facile, mais notre volonté de réussir avec vous dans cette nouvelle expérience d'exercice du pouvoir local, reste inébranlable face aux obstacles qui peuvent se dresser. Avec détermination, détermination et la foi dans le travail, nous allons relever ensemble les défis qui nous attendent.

Dans une démarche participative et inclusive, nous allons toujours solliciter vos conseils et vos avis afin d'améliorer la gestion de nos communes. Nous allons œuvrer pour que personne ne soit laissé de côté.

Chers concitoyens, électrices et électeurs,
Au terme de ces moments d'échanges empreints de convivialité, les candidats du parti UNIR gardent à l'esprit votre souhait de voir nos enfants grandir dans des communes prospères à la réalisation des axes du Plan National de Développement (PND).

Les candidats du parti UNIR gardent surtout à l'esprit votre désir de consolider les acquis et de poursuivre ensemble l'œuvre de développement notamment l'emploi des jeunes, l'éducation, la santé, la mise en place d'infrastructures rurales, l'adduction d'eau potable et l'électrification rurale.

Pour permettre au parti UNIR de relever ces défis et de concrétiser nos vœux, nous vous disons « Allons-y » et faisons le bon choix ce 30 juin. Votez les listes UNIR. Consolidez la paix, consolidez le vivre ensemble, consolidez la solidarité de voisinage, votez les listes UNIR. AVEC UNIR, Allons-y !

Togolaises, Togolais,

En plus de 50 années de règne sans partage sur notre pays, c'est la première fois que le régime 2013 UNIR organise des élections locales multipartites. Nous voulons, malgré les difficultés et les obstacles, saisir l'occasion pour permettre à nos concitoyens de prendre le pouvoir à la base afin d'améliorer leur condition de vie.

L'ANC, chef des responsables et les militants ont toujours subi toutes les violences, exactions et humiliations, en raison de leur rigueur, de leur sérieux et de leur capacité de résistance, est toujours demeuré fidèle aux aspirations du peuple togolais quant à l'unité d'action de l'opposition pour obtenir des réformes politiques et électorales. Si l'ANC n'avait pas participé et son rôle de premier plan au sein du FRAC, du CSE, du CAP 2015 et, tout récemment, de la C14.

Vous savez tout que notre parti, qui a consenti de lourds sacrifices pour préserver et protéger le processus démocratique, a été exclu de la participation à la suite commune, d'un prétexte congé. Il était évident que le regroupement se déroulant dans l'absence de réformes politiques aurait plusieurs conséquences sur la vie de nos concitoyens. L'absence électorale était devenue le principal sujet de préoccupation de nos concitoyens et de la mobilisation pour les élections et la transparence pour le proc. jour électorale. L'agitation des populations togolaises à l'unité d'action de nos partis a été comprise comme une manifestation de l'unité de nos listes dans une structure et manque d'efficacité. Nous nous sommes retirés en indiquant notre responsabilité pour l'absence d'actions concertées et programmées et organisées avec rigueur, avec sérieux, avec responsabilité.

Mes Chers Compatriotes,
Les objectifs d'attente et de changement que le peuple togolais s'est assignés pour la renouveau de notre cher pays le Togo, passent également par notre victoire aux élections locales. Notre parti, l'ANC, garde fermement la barre vers ces objectifs. Jamais nous n'avons dévié, jamais nous n'avons vacillé ni varié d'un iota par rapport aux objectifs d'attente et de changement.

Mais pourquoi je vous demande de faire confiance à l'ANC. Voilà pourquoi l'ANC sollicite vos suffrages qui doivent lui permettre de réaliser le pouvoir local et le plein contrôle démocratique des communes. Nous voulons, ensemble avec vous, amorcer le véritable développement des communes du Togo, jusqu'à la conférence à la mise en et au déroulement par un régime qui se contente de se maintenir au pouvoir par l'arbitraire et la violence.

Les conseillers municipaux ANC que vous allez élire, sont des hommes et des femmes préoccupés depuis de longues années pour imposer une gestion saine et transparente aux collectivités locales, notamment les communes. Il a agité des idées, défendu la peine malheure des notables communitaires et leur affiliation judiciaire aux intérêts viciés des populations.

Nos communes touchées dans le pays, nous ont suffisamment éduqués sur la nature de ces besoins qui, en plus des actions liées aux réalités spécifiques de chaque commune, se déclinent généralement en diverses interventions parmi lesquelles : l'accès à l'eau potable et aux soins de santé, la mise en place de marchés, d'infrastructures sportives et culturelles pour les jeunes. Il nous impose également que cessent l'arbitraire et l'injustice dans l'attribution et la collecte des taxes municipales notamment auprès des femmes des marchés.

Togolaises, Togolais,
L'heure est à une mobilisation générale, le 30 juin prochain, pour voter massivement les listes ANC partout où elles sont présentes sur l'étendue du territoire national. L'heure est à une mobilisation générale, le 30 juin prochain, pour défendre les résultats. Soyons tous à ce rendez-vous pour l'ANC et pour le Togo. Soyons tous à ce rendez-vous pour l'ANC et pour la Paix.

Vive le Togo libre et démocratique !
Que Dieu Tout-Puissant bénisse notre cher pays le Togo !
ABLOUE I. ABLOUE I. ABLOUE OUBALOU

Fait à Lomé, le 15 juin 2019
Le Président National de l'ANC
Jean Pierre FARRÉ

Togo - Presse N° 10563 du 26 Juin 2019

SPECIAL MUNICIPALES 2019

COALITION C14
ADDI CDPA DSA FDR PSR UDS-TOGO

Message de la coalition C14

Chères citoyennes, chers citoyens,
Lentement mais sûrement nous nous approchons du 30 Juin 2019, date à laquelle vous êtes appelés à faire un choix capital pour l'avenir de notre chère patrie le Togo, un choix crucial pour en faire un meilleur devenir de nos listes et de nos enfants.

Vous avez compris que les élections locales qui permettront à toutes nos localités de se prendre en charge, sont pour la démocratie et le développement ce qu'est une fondation pour une maison. Sans cette fondation, la maison est en réalité un château de cartes qui s'écroule au moindre coup de vent.

C'est pourquoi vous vous mobilisez sans nul doute, du nord au sud, de l'est à l'ouest pour y prendre part massivement car vous avez compris qu'il faut aller à ces élections locales comme à un combat d'étape que la C14 devra nécessairement gagner pour reconstruire un nouveau souffle à notre lutte en vue de la victoire finale en 2020.

Le 30 Juin 2019, la Coalition C14 est convaincue que vous porterez votre choix sur ses candidats car la symbolisent l'unité d'action de l'opposition que vous avez toujours voulue et pour laquelle nous continuons inlassablement à œuvrer.

La C14 vous fait encore une fois la promesse que ses élus fonderont la gestion démocratique qui sera à leur charge sur la recherche permanente des réponses appropriées aux besoins sociaux de base des populations et le développement d'une économie locale basée sur les atouts de chacune des communes.

Dans ses messages précédents, la C14 a mis en avant les besoins essentiels des populations notamment en matière d'eau potable, de santé primaire, d'électrification, d'éducation, de routes, de services sociaux, d'emplois, de divertissement, besoins auxquels le régime n'a pas réussi à trouver de solutions adéquates durant son long règne de plus de 52 ans.

La C14 s'est déjà engagée au nom de ses élus pour une gestion responsable des ressources des communes basées sur la transparence, la lutte acharnée contre la corruption et l'obligation de rendre compte avec célérité à travers le contrôle citoyen de l'action publique.

Chers concitoyens, il est temps de prendre nos responsabilités. Certes, le chemin parcouru depuis le début du processus démocratique est jonché de nombreuses déceptions qui sont sources de découragement. Mais assurons l'opportunité que nous offrent ces élections locales pour renouer l'espoir dans nos communautés de base. Ne permettons pas que le régime qui est déjà au sommet de l'Etat et qui contrôle entièrement l'Assemblée nationale, prime aussi la gestion de nos communes.

Votez donc pour les listes communes de la Coalition C14. Et pour la vérité des urnes, exigeons à chaque niveau la vigilance électorale pour empêcher les fraudes et mobilisons-nous pour défendre notre victoire.

VOTEZ LA C14
Ensemble on gagne, on gagne...

COALITION C14
ADDI CDPA DSA FDR PSR UDS-TOGO

En définitive, les médias publics, à savoir la TVT, la Radio Lomé et le quotidien Togo Presse, ont respecté la diffusion et la publication des messages de campagne des partis politiques ayant un quota de 50% de liste sur toute l'étendue du territoire national, lors de la campagne électorale des élections locales, conformément à l'article n° 01/HAAC/19/P de la HAAC.

En définitive, le monitoring de la couverture de la campagne électorale par les médias publics a démontré qu'hormis les dispositions légales et obligatoires qui ont été respectées (diffusion des communiqués de la CENI ainsi que des messages de campagne des listes ayant un quota de 50% de listes sur l'ensemble du territoire national), le choix de la ligne éditoriale de ces médias a largement participé à faire la promotion et à donner de la visibilité au seul parti au pouvoir UNIR, au détriment de l'ensemble des autres listes concurrentes.

Un traitement très inégal de l'information a été délibérément opéré par les médias publics en faveur du parti au pouvoir et le peu de reportages de sensibilisation et d'information des citoyens sur le processus électoral à venir questionne quant à la volonté réelle du gouvernement de la tenue de ces élections locales avec une compétition saine entre les différentes listes.



JOUR DU VOTE

30 JUIN 2019

Les UST ont au total déployé deux cent soixante-trois (263) observateurs pour monitorer les élections locales dans seize (16) communes :

AVE 1, VO 1, LACS 3, GOLFE 1, GOLFE 2, GOLFE 3, GOLFE 4, GOLFE 5, GOLFE 6, GOLFE 7, AGOE 1, AGOE 2, AGOE 3, AGOE 4, AGOE 5 et AGOE 6.

Ces surveillants électoraux ont au total monitoré 610 bureaux de vote répartis dans 125 centres de vote.

1. COMMUNE DE L'AVE 1

Dans la commune de l'AVE 1, les UST ont surveillé les élections locales dans 4 centres de vote :

- EPC Paroisse NDA d'Assahoun (3 bureaux)
- EPP Dzolo (3 bureaux)
- EPP Kévé Agoudja (3 bureaux)
- EPP Assahoun (3 bureaux)

Respect des horaires

Les données collectées révèlent que les bureaux de ces quatre (4) centres de vote observés ont tous ouverts à l'heure entre 7h et 7h30 min. Les bureaux de vote de l'EPP Dzolo ont fermé à l'heure à 16h alors que les autres bureaux ont, eux, accusé du retard en fermant entre 17h06 et 18h.

Avant le démarrage du vote

Le matériel de vote (bulletins, listes électorales, urnes...) était au complet et les urnes correctement fermées et scellées avant le démarrage du vote. Des délégués des partis politiques (UFC, UNIR, NET) étaient aussi présents et toutes les listes en

compétition étaient visibles sur les bulletins de vote. Par contre, nos surveillants n'ont pas pu identifier les observateurs de la société civile dans les centres de vote. Il convient aussi de noter la présence effective des forces de sécurité dans les centres de vote.

Déroulement du vote

Durant l'ensemble du déroulement du vote les surveillants ont observé dans tous les centres monitorés la **non vérification du marquage des doigts à l'entrée des bureaux de vote** et l'**arrivée tardive de certains électeurs après la fermeture des bureaux de vote** à 16h qui n'ont pas pu remplir leur devoir civique.

Il y a lieu de constater qu'au centre de vote de l'**EPP Agoudja à Kévé, certains électeurs étaient venus voter par mandat** et la signature qui a été apposée à ce mandat par un membre du parti UNIR a suscité l'interrogation et l'incompréhension d'autres électeurs présents sur place. Le Président du Tribunal de Kévé a dû intervenir pour expliquer le caractère légal des votes par dérogation présentés dans le centre.

Dépouillement

Au centre de vote de l'**EPC NDA Assahoun, le public a été empêché de suivre le dépouillement**. En effet, à 14h 30, un véhicule aux vitres teintées est venu se stationner. Un homme est sorti du véhicule et s'est dirigé vers l'agent de sécurité pour échanger avec celui-ci puis est reparti à 15h31. Après son départ, l'agent de sécurité n'a pas autorisé la population à suivre le dépouillement, leur demandant de se mettre à distance des bureaux de vote, ce qui a entraîné des bousculades et des tensions.



Dépouillement dans l'un des bureaux de vote surveillé. © UST

Il convient aussi de signaler qu'au **bureau de vote N° 1 de l'EPP Agoudja** sur les quinze (15) bulletins nuls dépouillés, trois (3) ont été contestés par certains délégués de partis politiques

2. COMMUNE DE VO 1

Dans la commune de VO 1, les UST ont surveillé 4 centres de vote :

- EPP Vo Koutimé (6 bureaux de vote)
- EPP Vo Kpota Woessomé (2 bureaux de vote)
- EPP Vo Kpono (3 bureaux de vote)
- Lycée Vo Koutimé (2 bureaux de vote)

Respect des horaires

Les bureaux de vote monitorés dans la commune de VO 1 ont globalement respecté les ouverts d'ouverture en ouvrant entre 7h13 et 7h45 minutes et ont fermé à l'heure entre 16h et 16h27 minutes.

Avant le démarrage du vote

Le matériel de vote (bulletins, listes électorales, urnes...) était au complet et les urnes correctement fermées et scellées avant le démarrage du vote. On note aussi la présence effective des agents de sécurité dans les centres de vote de la commune de VO 1 sauf au centre de vote de l'EPP Kpota Woessomé.

Des délégués de partis politiques de la C14, de la liste Allolédou, du MPDD, de l'ANC ont été identifiés dans les centres de vote monitorés de la commune de VO 1.

Dépouillement

On note au centre de vote du **Lycée Vo Koutimé** une **altercation entre un agent du bureau de vote et un militant de parti politique.**

3. COMMUNE DES LACS 3

Dans la commune des LACS 3, les UST ont surveillé les élections locales dans 10 centres de vote :

- EPP DEVIKINME (3 bureaux)
- EPP DAGUE (3 bureaux)
- AGBODAN KOPE (3 bureaux)
- LYCEE GBODJOME (3 bureaux)
- EPP GBODJOME (3 bureaux)
- AGBAVI-AGBATA (3 bureaux)
- EPP TOGOKOME (3 bureaux)

- EPP KPESSI (3 bureaux)
- EPP AMEDEHOEVE (2 bureaux)
- EPP AGOVOUDOU (1 bureau)

Respect des horaires

Tous les bureaux des centres de vote monitorés dans la commune des LACS 3 ont ouvert à l'heure à 7h sauf les centres de l'EPP AGOVOUDOU et de l'EPP KPESSI qui ont ouvert entre 7h10 et 7h30.

Conformité du matériel

Le matériel de vote était au complet dans les bureaux de vote monitorés sauf au centre de vote de l'EPP TOGOKOME où il est relevé l'insuffisance d'encre sèche ce qui a contraint certains électeurs à ne pas remplir leur devoir civique.

Au centre de vote de l'EPP GBODJOME, bureau de vote N°1, il faut signaler que ce n'est qu'après



Dépouillement dans l'un des bureaux de vote surveillé
© UST

trente minutes du début du scrutin que l'urne a été scellée.

Déroulement du vote

Un candidat de la liste ADIDO essayait de convaincre les électeurs de voter pour sa liste au centre de vote du LYCEE GBODJOME.

Au centre de vote de l'EPP AMEDEHOEVE, il y a eu une dispute entre un homme qui s'est fait refuser de voter par dérogation et les agents du bureau de vote N°1.

Dépouillement

Lors du dépouillement au centre de vote de l'EPP GBODJOME, il fut constaté que le nombre de procès-verbaux était insuffisant.

Aussi, au LYCEE GBODJOME au bureau de vote N°3, il y a lieu de signaler que les motifs d'annulation des bulletins nuls n'étaient pas justifiés.

4. COMMUNE DE GOLFE 1

Dans la commune de GOLFE 1, les UST ont surveillé 22 centres de vote :

- IPL LE SAVOIR (7 bureaux)
- FELICIO DE SOUZA (6 bureaux)
- EPC ANFAME (6 bureaux)
- EPC BE KPOTA (4 bureaux)
- EPP BE KPOTA (5 bureaux)
- LYCEE BE KPOTA (7 bureaux)
- EPE DANGBUIPE (3 bureaux)
- BE AKLASSOU (3 bureaux)
- LYCEE BE PLAG (3 bureaux)
- EPP KATANGA (4 bureaux)

- EPC DEKADJEVI (4 bureaux)
- EPP AKODESSEWA (6 bureaux)
- EPP ABLOGAME (3 bureaux)
- CAMA (3 bureaux)
- EPP AVELIME (3 bureaux)
- LYCEE ABLOGAME (3 bureaux)
- EPC ABLOGAME (3 bureaux)
- BE PA DE SOUZA (6 bureaux)
- CEG DABALA CONDJI (6 bureaux)
- EPP BE GBENYEDZI (3 bureaux)
- EPP BE GARE (3 bureaux)
- LYCEE BE GBENYEDZI (3 bureaux)

Respect des horaires

Globalement, les données collectées révèlent que les bureaux de vote surveillés dans la commune du GOLFE 1 ont ouvert et fermé à l'heure, excepté le centre de vote de l'**EPP Bè Kpota qui n'a ouvert qu'après 7h30.**

Avant le démarrage du vote

Pour ce qui est de la conformité du matériel, aux centres de vote de **Félicio de Souza et de l'EPP KATANGA, on note l'insuffisance des procès-verbaux.**

Quant au centre de vote de l'**EPP Bè Kpota, on note du retard accusé dans l'affichage des listes électorales.** En effet, les listes électorales n'ont été affichées qu'à 8h20. Par conséquent, des électeurs qui étaient venus tôt ne trouvant pas leurs noms, furieux, sont rentrés à la maison.

A l'**EPL Le Savoir, il est constaté que les listes électorales mal affichées et mal ordonnées ont désorienté les électeurs qui ne savaient pas**

dans quel bureau de vote remplir leur devoir civique.

Déroulement du vote

Au centre de vote de l'**EPP Akodessewa, de nombreux électeurs n'ayant pas trouvé leur nom sur les listes électorales n'ont pas pu voter.** Par ailleurs, il faut également relever qu'une trentaine de personnes n'ont pas pu voter car ils étaient arrivés après la fermeture des bureaux de vote, toujours à l'**EPP AKODESSEWA.**

5. COMMUNE DE GOLFE 2

Dans la commune de GOLFE 2, les UST ont surveillé 5 centres de vote :

- EPP ATTIEGOU (10 bureaux)
- LYCEE HEDZRANAWOE (9 bureaux)
- TOKOIN TAME (8 bureaux)
- EPP KELEGOUGAN (15 bureaux)
- EPL NOUVEAU MONDE (3 bureaux)

Respect des horaires

Les bureaux de vote de cette commune ont tous ouvert à l'heure à 7h et ont fermé entre 16h et 17h.

Conformité du matériel

Aux centres de vote de **Tokoin Tamé et de l'EPP KELEGOUGAN, il faut relever l'insuffisance de procès-verbaux.** Des délégués de partis politiques sont donc partis faire des copies des procès-verbaux pour pouvoir les remplir.

Il convient aussi de noter la présence effective des forces de sécurité, des délégués des partis poli-

tiques et des observateurs (CACIT, Cour suprême) dans les centres de vote.

Déroulement du vote

Au centre de vote de l'EPP Kélégougan, il fut constaté que dans les bureaux N°1 et N°15, certains délégués de partis politiques étaient en train de signer des procès-verbaux avant la fermeture des bureaux de vote.

Dépouillement

Au centre de vote de l'EPP Kélégougan, il est constaté que dans le bureau N° 14, lors du dépouillement, le nombre de suffrages exprimés plus le nombre de bulletins nuls étaient supérieurs au nombre de votants.

Il y a aussi lieu de signaler qu'à cause de l'insuffisance de procès-verbaux dans ce centre, des délégués de partis politiques sont partis en faire des copies pour leur remplissage.

6. COMMUNE DE GOLFE 3

Dans la commune de GOLFE 3, les UST ont surveillé 2 centres de vote :

- LYCEE DE TOKOIN (9 bureaux)
- LYCEE DE TOKOIN II (3 bureaux)

Respect des horaires

Tous les bureaux des deux centres de vote monitorés dans cette commune ont ouvert à l'heure à 7h et ont fermé à 16h.

Conformité du matériel

Au lycée de Tokoin, certains électeurs n'ont pas trouvé leur nom sur les listes électorales affichées.

7. COMMUNE DE GOLFE 4

Dans la commune de GOLFE 4, les UST ont surveillé 8 centres de vote :

- CS LE SAVOIR (5 bureaux)
- EPP BOKA (3 bureaux)
- EPP FELICIO N°1 (3 bureaux)
- SUPER TAKO (3 bureaux)
- EPC DOGBEAVOU (3 bureaux)
- Lycée BE KLIKAME (9 bureaux)
- EPC BASSADJI (6 bureaux)
- CEG TOKOIN SOLIDARITE (3 bureaux).

Conformité du matériel

Au centre de vote du CS LE SAVOIR, les listes électorales étaient affichées tardivement et dans le désordre, mettant en difficulté les électeurs qui ne savaient pas dans quel bureau voter.

Déroulement

Au centre de vote de Tokoin Solidarité (bureau de vote N°7), il y a lieu de signaler qu'une personne faisait de la propagande pour la liste la Providence.

8. COMMUNE DE GOLFE 5

Dans la commune de GOLFE 5, les UST ont surveillé 22 centres de vote :

- CS ANYINEFA (6 bureaux)
- CS VALERIE (2 bureaux)

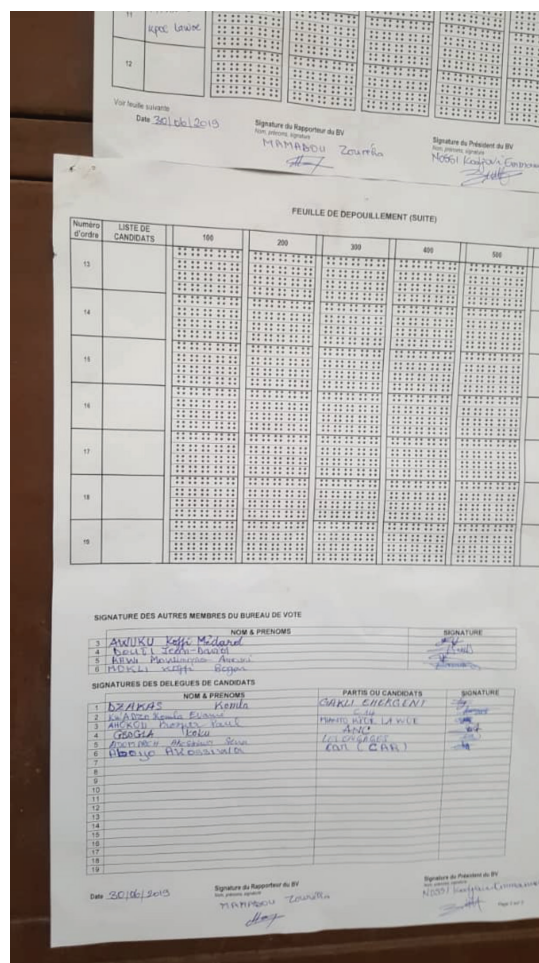
- CEG AGBALEPEDOGAN II (5 bureaux)
- CEG AGBALEPEDO I (8 bureaux)
- EPP AGBALEPEDOGAN I (3 bureaux)
- EPP AGBALEPEDOGAN II (8 bureaux)
- CS LA BIENVEILLANCE (3 bureaux)
- CS ANTOINE (6 bureaux)
- EPL LA REFERENCE (3 bureaux)
- CEG AFLAO TOTSIVI (11 bureaux)
- EPP BATOME (11 bureaux)
- LYCEE 2 FEVRIER (12 bureaux)
- EPP AFLAO GAKLI (15 bureaux)
- EPP AMADAHOME (6 bureaux)
- LYCEE TECHNIQUE ADIDOGOME (12 bureaux)
- LYCEE AVEDJI (9 bureaux)
- EPC AVEDJI (3 bureaux)
- EPL EMULATION (2 bureaux)
- EPL TECHNOCRATE A (6 bureaux)
- EPP SOVIEPE (10 bureaux)
- COLLEGE- PROTESTANT (6 bureaux)
- CS LA MODESTIE (2 bureaux).

Respect des horaires

La majorité des bureaux des centres de vote de la commune du GOLFE 5 ont ouvert à l'heure c'est-à-dire à 7h et fermé à 16h, sauf les bureaux de vote des centres du Lycée Avédji, de l'EPP Soviépe, du Collège-Protestant, du CS Antoine qui ont ouvert tardivement entre 7h20 et 8h.

Conformité du matériel

Au **CS LA MODESTIE**, au **CEG AGBALEPEDOGAN** et au **CS ANYINEFA**, les surveillants électoraux ont constaté l'omission du nom de certains électeurs sur les listes électorales affichées, les empêchant ainsi de remplir leur devoir civique.



Exemple de procès verbal dans l'un des bureaux de vote surveillé. © UST

Aussi faut-il signaler l'insuffisance de bulletins de vote au centre de l'EPL La Référence, problème qui fut résolu après un long moment d'attente des électeurs.

Déroulement du vote

Durant le déroulement du vote, il est constaté la présence d'un secrétaire zonal du parti UNIR dans le

bureau de vote N° 5 et 6 à l'EPP BATOME.

Au centre de vote de l'**EPP AFLAO GAKLI**, **une personne se réclamant être un délégué du parti UNIR ne s'étant pas présentée au début des opérations du scrutin est venue voter sans procuration pour d'autres personnes** aux alentours de 11h30.

Par ailleurs, il nous a été signalé l'arrivée tardive de certains électeurs après la fermeture des bureaux de vote.

Les observateurs du CACIT, de la CDFDH et de la CNDH ont été aperçus dans certains centres de vote de la commune du GOLFE 5 comme par exemple à l'EPP AGBALEPEDOGAN I.

Il convient aussi de relever la présence effective des forces de sécurité dans tous les centres de vote de cette commune.

Dépouillement

Le dépouillement s'est globalement bien déroulé, sauf au centre de vote de l'**EPP AFLAO GAKLI** où **une tentative de fraude a été signalée. En effet, lors du dépouillement au bureau de vote n°3, il a été trouvé six (6) bulletins pliés ensemble.** Le délégué du parti UNIR a farouchement refusé l'annulation de ces bulletins. C'est suite à la pression faite par les autres délégués des partis politiques et listes indépendantes que le chef du centre a finalement décidé leur annulation. Peu après, un militant du parti UNIR est venu violenter ce chef de centre en lui tenant le col pour avoir décidé l'annulation de ces six bulletins.

9. COMMUNE DE GOLFE 6

Dans la commune de GOLFE 6, les UST ont surveillé 12 centres de vote :

- EPP BAGUIDA-CENTRE (3 bureaux)
- EPP ADAMAVO (4 bureaux)
- EPC ADAMAVO (2 bureaux)
- CEG ADAMAVO (6 bureaux)
- IST FLORAISON (3 bureaux)
- LYCEE EUREKA MODERNE (3 bureaux)
- CEG BAGUIDA (1 bureau)
- EPC AVEPOZO (3 bureaux)
- KPOGAN LAMBOU (2 bureaux)
- SAINT-ESPRIT (1 bureau)
- SIS DIFFERENTIA (2 bureaux)
- EPC ADAMAVO (2 bureaux)

Respect des horaires

Les bureaux de vote surveillés dans la commune du GOLFE 6 ont dans l'ensemble ouvert et fermé à l'heure.

Conformité du matériel

On note un manque de procès-verbaux dans la plupart des centres monitorés du GOLFE 6, principalement au CEG ADAMAVO, à l'IST FLORAISON et au CEG BAGUIDA CENTRE.

Avant le démarrage du vote

Il fut constaté que des bulletins prévôtés furent introduits dans les urnes avant le démarrage du vote dans les bureaux N° 1 et 2 du centre de vote de l'EPP Baguida Centre. Des électeurs se sont déployés pour les faire sortir.

A **KPOGAN LAMBOU**, la destruction de certaines affiches de campagnes a été constatée avant l'ouverture du centre de vote. Par ailleurs, les membres de la commission électorale n'étaient pas au complet à l'ouverture du centre.

Les forces de sécurité présentes et certains membres de la CELI sont intervenus et ont brûlé les bulletins prévôtés en présence des électeurs et délégués des partis politiques et listes.

Déroulement du vote

Des observateurs du CACIT et de la Cour Constitutionnelle ainsi que les délégués des partis politiques et listes indépendantes étaient présents durant le déroulement du scrutin.

Au **CEG Adamavo**, il a été constaté le manque de formation des agents de la C14 dans les bureaux de vote.

A l'**EPP Adamavo**, il a été constaté que les agents du bureau de vote n°1 et n°3 influençaient les électeurs en leur demandant de voter **UNIR**. Par ailleurs, le bureau de vote n°3 compte à lui seul 8 délégués du parti UNIR qui ont tous refusé de mettre leurs mains dans l'encre indélébile, occasionnant la colère de plusieurs jeunes votants.

A **KPOGAN LAMBOU**, des erreurs lors du recensement électoral ont fait que plusieurs citoyens de la zone n'ont pas pu voter car s'étant fait recenser dans un centre rattaché à une commune du LAC.

A l'**EPC ADAMAVO**, les personnes ont eu du mal à retrouver leurs noms sur les listes ce qui a re-



Les 02 urnes concernées par le bourrage d'urne à l'EPP Baguida Centre / © UST

tardé le vote et empêché certains, pourtant recensés de voter.

A l'**EPP Baguida Centre**, dans les bureaux de vote 1 et 2, des bourrages d'urnes ont été constatés par les électeurs qui ont par la suite refusé de voter jusqu'à la résolution de cette fraude. Les autorités locales et les forces de sécurité ont du intervenir et brûler les bulletins insérés dans les urnes avant que les électeurs ne reprennent le vote.

Dépouillement

Des incidents majeurs ont été constatés dans le centre de vote du **CEG ADAMAVO** où une situation a créé des tensions lors du dépouillement.

En effet, dans le bureau de N°1, des bulletins prévôtés ont été mélangés à ceux qui se trouvaient dans l'urne par un militant du parti UNIR.

Aussi faut-il signaler qu'un délégué de la coalition C14 a été empêché de suivre le dépouillement d'un bureau de vote de ce même centre de vote.

Au **CEG Baguida Centre**, il a été noté la lenteur dans le dépouillement avec des urnes toujours pas fermées à 19h30 dans le bureau de vote n°9 et un **Président de bureau refusant de montrer ce qu'il reportait sur les procès-verbaux.**

10. COMMUNE DE GOLFE 7

Dans la commune de GOLFE 7, les UST ont surveillé 11 centres de vote :

- EPL EBENEZER (2 bureaux)
- EPC APEDOKOE (1 bureau)
- EPC SEGBE (3 bureaux)
- EPP SAGBADO (3 bureaux)
- EPC YOKOE (3 bureaux)
- EPP AWATAME (6 bureaux)
- EPP LANKOUVI (6 bureaux)
- EPP AKATO (1 bureau)
- EPL AMITIE CONCORDE (3 bureaux)
- CSC LE SEMEUR (6 bureaux)
- EPP SEGBE (3 bureaux)

Respect des horaires

Tous les bureaux des centres de vote monitorés dans la commune du GOLFE 7 ont ouvert à l'heure (7h) et fermé entre 16h et 16h21 minutes sauf ceux de l'**EPP SAGBADO** et de l'**EPL AMITIE CONCORDE** qui ont ouvert entre 7h20 et 8h.



Remplissage de mandats de vote dans l'un des centres de GOLFE 7 surveillé par les UST / © UST

Déroulement du vote

Quelques incidents ont été constatés au centre de vote de l'EPP SEGBE, de l'EPC YOKOE, de l'EPL AMITIE CONCORDE et au CSC LE SEMEUR.

En effet, au **Bureau de vote N° 1 du centre de vote de l'EPP SEGBE**, aux alentours de 10h30, un délégué du parti UNIR présenta un monsieur se réclamant lui aussi du même parti. Ce dernier, au sortir de l'isoloir fut surpris avec des bulletins de vote de dimensions anormales. Interpellé pour vérification, il **introduit les bulletins frauduleux dans l'urne et partit à la hâte.** Le délégué du parti UNIR qui avait fait venir le monsieur en question fut interrogé mais les agents de sécurité sur place sont intervenus et l'ont conduit hors du centre de vote.

Au centre de vote de l'EPC YOKOE, le président du bureau de vote N° 9 a remplacé le délégué du parti

ADDI en retard par un représentant du parti UNIR qui a du coup deux délégués dans ce même bureau.

Au centre de vote de l'**EPL AMITIE CONCORDE**, il fut constaté que des **procès-verbaux ont été remplis avant le dépouillement**. Un candidat du parti BATIR ayant découvert cette tentative de fraude a déchiré ces procès-verbaux ce qui a donné lieu à des disputes. La situation fut calmée par les forces de l'ordre.

Au centre du **CSC le Semeur**, déjà à 13h30, les **rapporteurs des bureaux de vote 1 et 2 ont remis des procès-verbaux** aux délégués de partis politiques pour signature.

Dépouillement

Dans le **bureau de vote N° 9** du centre de vote de l'**EPC YOKOE**, le nombre de suffrages exprimés ajoutés au nombre de bulletins nuls est supérieur au nombre de votants.

IMPORTANT : Une partie des surveillants de la commune de GOLFE 7 a été arrêtée puis amenée au SRI dans la soirée du 30 juin 2019.

Ces derniers n'ont pas été arrêtés lors de la surveillance électorale mais chez le chef d'équipe au moment de remettre leurs fiches de surveillance.

Des hommes en civil et armés ont fait irruption au domicile du chef d'équipe et, sans mandat ni motif, ont embarqué 06 surveillants qui se trouvaient alors dans la cour avec l'intégralité des fiches de surveillance alors en possession du chef d'équipe.

Les 06 surveillants ont passé la nuit au SRI et ce n'est que le lendemain matin que les UST ont pu les localiser et faire appel à deux avocats : Me AMEGAN et Me ADZARE pour leur porter une assistance juridique.

Il a été donné rendez-vous aux deux avocats l'après-midi même, à 16h, avec le Procureur.

Cependant, étant donné le dossier totalement vide et aucune charge qui ne pouvait être valablement retenue contre ces 06 jeunes surveillants, ces derniers ont été libérés sans motifs aux alentours de 15h30, avant que les avocats ne puissent rencontrer le Procureur.

Même si les 06 jeunes n'ont pas subi de mauvais traitement à proprement parler, il est important de souligner le caractère hautement traumatisant de cet enlèvement alors qu'ils ne faisaient qu'exercer leur devoir civique.

11. COMMUNE D'AGOE 1

Dans la commune d'AGOE 1, les UST ont surveillé 15 centres de vote :

- EPP KITIDJAN (9 bureaux)
- DEMAKPOE (3 bureaux)
- BLUE ZONE CACAVELI (10 bureaux)
- EPL SALUT (6 bureaux)
- CEG AGOE CENTRE (9 bureaux)
- LYCEE AGOE EST (7 bureaux)
- EPP AGOE ASSIYEYE (14 bureaux)
- CEG AGOE OUEST (13 bureaux)
- CEG LE SALUT (3 bureaux)
- EPP ADJOUGBA (6 bureaux)
- LYCEE AGOE (7 bureaux)
- EPP SORAD (4 bureaux)

- EPP CACAVELI 1 (9 bureaux)
- EPP CACAVELI 2 (6 bureaux)
- EPP ANOME (5 bureaux)

Respect des horaires

Dans la commune d'AGOE 1, tous les bureaux de vote monitorés ont ouvert à l'heure à 7h sauf certains bureaux de vote de l'EPP CACAVELI 1, de l'EPP ADJOUGBA, de l'EPP SORAD, de l'EPP ANOME, du centre BLUE ZONE CACAVELI qui ont ouvert entre 7h20 et 7h30.

Conformité du matériel

Au LYCEE AGOE EST, les listes électorales ont été affichées tardivement.

On recense au centre de l'EPP SORAD des électeurs n'ayant pas retrouvé leur nom sur les listes électorales.

Déroulement du vote

Des irrégularités ont été constatées dans certains centres de vote.

Au centre de vote du CEG d'AGOE OUEST, un militant du parti UNIR portant la casquette du parti a été perçu faisant de la propagande.

Au centre de vote EPL le Salut, après la fermeture du bureau du N° 6, un électeur a voté dans l'urne décelée.

Au centre de vote du Lycée AGOE EST, les membres du bureau de vote N° 7 ont laissé voter

quatre (4) personnes n'ayant pas leurs noms sur les listes électorales.

Des cas de fraudes électorales graves ont été soupçonnés au centre de vote de l'EPP KITIDJAN. En effet, il a été relevé que des agents des forces de l'ordre ont amené vers 16h des urnes remplies de bulletins de vote. Ce qui fait deux urnes par bureau de vote : l'urne initiale et l'urne apportée par les forces de l'ordre. A la question de savoir pourquoi, ils prétendaient que c'étaient des urnes du vote par anticipation des forces de l'ordre.

Toujours dans le même centre au bureau de vote N°6, le Président dudit bureau à la fin du scrutin a fait rentrer des électeurs pour qu'ils y votent.

Dépouillement

A l'EPP ADJOUGBA, le nombre d'inscrits mentionné sur le procès-verbal n'était pas conforme au nombre d'inscrits affiché au tableau.

Au CEG AGOE EST on note la non sécurisation des urnes qui sont transportées par une moto-tricycle du centre de vote à la CELI.

12. COMMUNES D'AGOE 2, AGOE 3, AGOE 4, AGOE 5 ET AGOE 6

Dans les communes d'AGOE 2, 3, 4, 5 et 6, les UST ont surveillé 10 centres de vote :

- AGOE 2 : EPP DALIKO (3 bureaux)
- AGOE 3 : VAKPOSSITO (3 bureaux) et EPP VAKPOSSITO (6 bureaux)
- AGOE 4 : EPP TOGBLEKOPE (3 bureaux)
- AGOE 5 : EPC ZANGUERA (3 bureaux)
- AGOE 6 : CEG ADETICOPE-EST (2 bureaux),

EPP ADETICOPE CENTRALE (9 bureaux), EPP ADETICOPE C (6 bureaux), LYCEE ADETICOPE (6 bureaux), EPL MON PARCOURS (2 bureaux).

Respect des horaires

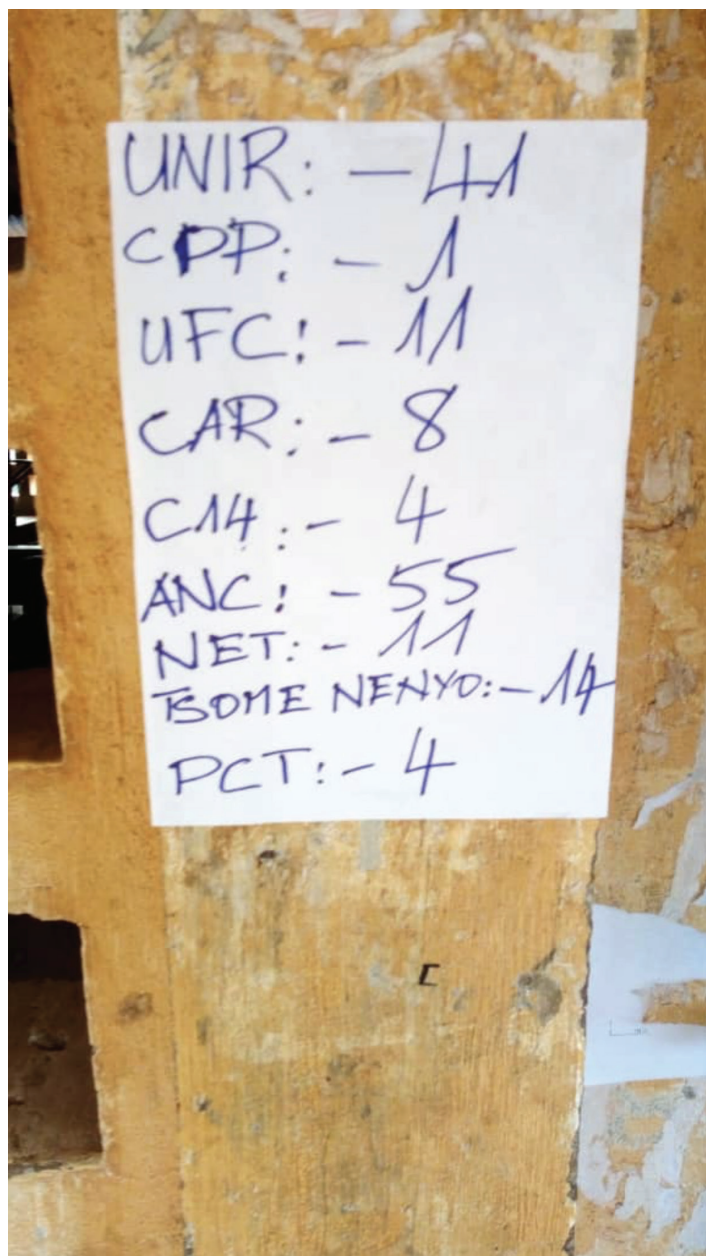
Les bureaux de vote des centres monitorés dans ces 5 communes ont tous globalement ouvert et fermé à l'heure.

Déroulement

Dans la commune d'AGOE 3, certains électeurs étaient arrivés en retard avant la fermeture des bureaux de vote dans le centre de VAKPOSSITO et n'ont donc pas pu remplir leur devoir civique.

Dépouillement

Après le dépouillement dans la commune d'AGOE 5, précisément au centre de vote de l'EPC ZANGUERA, la voiture de police qui était venue transporter les urnes est repartie sans le rapporteur et les délégués des partis politiques.



Résultats affichés sur la porte d'un bureau de vote d'une commune d'AGOE / © UST

ANALYSE DES TENDANCES ET RESULTATS RECUEILLIS

Une fois la surveillance électorale effectuée, l'ensemble des fiches de surveillance a été remis à un comité de pilotage. Ce dernier fut chargé d'en faire le dépouillement, de recenser toutes les irrégularités constatées et de reporter les résultats tels que repris par les surveillants sur les PV affichés sur les portes des bureaux de vote ou sur les tableaux à la fin du dépouillement.

LA SURVEILLANCE ELECTORALE DES UST EN CHIFFRES :

- 263 surveillants
- 16 communes
- 125 centres de vote
- 610 bureaux de vote
- 280 000 inscrits

1. Constats

Le manque de préparation et les dysfonctionnements

Tout d'abord, il y a eu une **très faible couverture médiatique du processus électoral de la part des médias publics**. La majorité des personnes en âge de voter n'ayant jamais pris part à ce type de scrutin, une plus large sensibilisation et information autour du processus aurait été souhaitable.

Au contraire, **l'information à destination des populations n'a été que sporadique et beaucoup n'en ont compris ni le but ni le fonctionnement**.

Ceci s'est également constaté dans les rues où les affiches, aussi bien pour le recensement que pour la campagne en elle-même, étaient très peu présentes.

Par ailleurs, l'on a pu constater une **inégalité d'accès flagrante aux médias publics**, plutôt mobilisés pour la propagande du parti au pouvoir que pour la couverture médiatique de l'ensemble de la campagne électorale des principaux partis politiques, tout bord confondu. Ceci a contribué à noyer le message des partis d'opposition, déjà peu présents sur la sphère publique.

A ceci s'ajoute une **campagne électorale annoncée à la hâte**, ne permettant pas aux différents partis politiques de réellement sensibiliser les populations et de faire passer leurs messages.

Le jour du scrutin, beaucoup de surveillants déployés sur le terrain ont signalé des problèmes dans les listes d'inscrits par centre de vote. En effet, **de nombreuses personnes recensées, et donc régulièrement inscrites dans les centres de vote, n'ont pas retrouvé leurs noms**. Cela a entraîné de nombreux désagréments :

- retard dans le processus de vote
- énervement des citoyens : disputes et légers troubles dans certains centres
- impossibilité pour certaines personnes de voter
- rajout au stylo de personnes sur les listes de certains centres de vote (quel contrôle ?)

- à l'inverse des personnes non inscrites ont voté par procuration etc.

Cela questionne quant au droit de certaines personnes de voter ou non dans les centres : **comment les agents des bureaux de vote peuvent-ils contrôler à eux seuls aussi bien les absents des listes régulièrement recensés, les absents des listes non recensés qui veulent quand même voter et les non-inscrits sur les listes qui votent par procuration ?**

Un manque d'encre sèche a également été constaté dans la commune des LACS 3.

Un **manque des procès-verbaux** a également été constaté dans la majorité des centres de vote monitorés ; obligeant les délégués de partis politiques à aller faire des photocopies pour pouvoir avoir une copie des résultats dépouillés. En effet, **pour la première fois, la CENI a opté pour des PV sur feuille A4 simple au lieu de PV avec feuilles carbonées** derrière permettant à chaque représentant de parti politique de repartir avec une copie de ce qui a été strictement marqué sur le PV original.

Ce cafouillage est inacceptable car il induit plusieurs conséquences fâcheuses :

- **retard du vote et du dépouillement**
- **les procès-verbaux photocopiés n'avaient donc pas de feuille carbonée, ce qui signifie que ce qui a été inscrit sur le PV final remis à la CENI n'a pas pu être décalqué sur ces feuilles carbonées et remis aux différents représentants de partis. Il n'y a donc pas de garantie formelle de l'exactitude de ce qui a été renseigné sur les PV photocopiés et sur l'original remis à la CENI.**



Personnes cherchant leurs noms sur les listes d'inscrits / © UST

Ce manque de préparation concerne également **la formation des représentants et délégués des partis politiques, notamment d'opposition**, déployés dans les bureaux de vote. En effet, certains de nos surveillants ont constaté dans le GOLFE 6 que plusieurs représentants des partis d'opposition n'étaient pas suffisamment formés sur les **règles, droits et devoirs qui régissent le processus électoral. Ils étaient facilement influencés par les présidents des bureaux de vote.** Cela peut entraîner des erreurs acceptées par ces représentants dans la mise en oeuvre du processus faute de formation suffisante.

Des cas de fraude avérés

Dans certains bureaux de vote monitorés, des cas de **bourrage d'urnes** avant même le début du scrutin ont été constatés (GOLFE 6 et AGOE 1) ainsi que des **bulletins prénotés** insérés dans les urnes (GOLFE 5, GOLFE 6, GOLFE 7, AGOE 1).

Le principe du bulletin unique est de permettre justement d'éviter qu'en cas de bulletins multiples, un parti ne distribue avant le scrutin ses bulletins à des individus pour un bourrage des urnes. Si les bulletins uniques, en principe hautement sécurisés par la CENI sont prévotés et se retrouvent à la disposition de certains individus avant le vote, cela obère fortement la crédibilité de la CENI et sa capacité à assurer un processus électoral fiable.

Plusieurs Présidents de bureaux de vote ont également permis à des personnes de **voter après la fermeture** des bureaux de vote (AGOE 1, GOLFE 6).

Par ailleurs, dans plusieurs bureaux de vote, des **PV ont été remplis et signés avant même la fin du vote** (GOLFE 7, GOLFE 4, GOLFE 2).

Plusieurs **personnes non inscrites ont été surprises en train de voter** (parfois insérant même plusieurs bulletins dans l'urne) et d'autres représentants du parti UNIR ont voté par procuration mais sans mandat officiel dans certains bureaux de vote (AGOE 1, GOLFE 5).

Une certaine opacité dans le dépouillement a pu être constatée dans certains bureaux de vote même s'ils ne représentent pas la majorité des bureaux de vote monitorés. En effet, dans certains bureaux du GOLFE 6, un Président de bureau de vote a refusé de **montrer aux représentants de partis politiques ce qu'il inscrivait réellement sur le procès-verbal final**. Des représentants de partis politiques ont d'ailleurs été empêchés de suivre le dépouillement dans le GOLFE 6 et l'AVE 1. Dans cette dernière commune, c'est toutes les personnes présentes qui ont

été **empêchées de suivre le dépouillement**, après que des consignes aient été données par un homme non identifié en voiture.

Dans AGOE 1 il a été signalé la **non sécurisation du transport des urnes après dépouillement** qui ont été acheminées à la CELI sur une moto-tricycle.

Au-delà de ces événements, il y a lieu de relever que dans la plupart des centres de vote monitorés, **des écarts de chiffres ont été constatés entre le nombre de votants, le nombre de suffrages exprimés et les bulletins nuls qui ne coïncidaient pas. Il y avait souvent un total de voix comptabilisées plus importants que le nombre de suffrages exprimés ou alors un nombre de suffrages exprimés plus importants que le nombre de votants comptabilisé.**

Ceci peut être dû à plusieurs choses :

- des erreurs de nos surveillants (c'est pour cela que nous avons choisi de ne pas parler en termes de chiffres exacts mais plutôt en termes de tendance et de moyenne),
- les cafouillages sur les listes d'inscrits (noms non retrouvés, ajouts de noms, votes par procuration avec et sans mandat),
- **fraude et grossissement des chiffres (à quel niveau ?).**

En admettant qu'une marge d'erreur peut venir de nos surveillants électoraux, il n'en reste pas moins que ce phénomène concerne la totalité des communes monitorées et la majorité des bureaux de vote monitorés. Les deux autres causes, à savoir **les cafouillages sur les listes d'inscrits ainsi que**

la fraude et le grossissement des chiffres, ne sont donc pas à minimiser, loin de là.

Alors que le Code Pénal prévoit dans son chapitre VII des dispositions pénales pour les personnes ayant perpétré des actes frauduleux le jour du vote, **à notre connaissance, toutes les personnes arrêtées le jour du vote pour des actes de ce genre ont été purement et simplement libérées, sans autre forme de procès. S'agit-il d'une stratégie d'impunité afin de couvrir tous ceux qui posent de tels actes en faveur du parti au pouvoir ? Comment empêcher de tels actes à l'avenir si la justice semble être autant laxiste et partisane ?**

Une opacité de la compilation des résultats

Certains dépouillements ont été faits à huis-clos même s'ils ne représentent pas la majorité des bureaux de vote monitorés.

Par contre, certains Présidents de bureaux de vote ont **refusé l'accès à des représentants de partis d'opposition lors du dépouillement ou ont refusé de leur donner un exemplaire du procès-verbal final.**

Là où ceci est encore plus problématique c'est quand les **Présidents des CELI refusent de communiquer les feuilles de résultats aux délégués de certains partis**

d'opposition ; soit par un refus catégorique, soit en les renvoyant aux bureaux de vote. Ce cas de figure s'est présenté pour plusieurs partis d'opposition que nous avons contactés.

Du côté de la **société civile**, il nous a également été **impossible d'obtenir les résultats officiels par centres et bureaux de vote.** Seuls les résultats officiels par commune ont été rendus publics, rendant impossible pour nous de recouper les résultats que nos surveillants électoraux ont pris à la sortie des urnes avec les résultats réellement pris en compte et compilés par les CELI. Les OSC ayant eu une accréditation officielle ont peut-être eu plus de chance.

A un niveau individuel, à quoi sert pour le citoyen d'assister au dépouillement afin de protéger son



Femme mettant son bulletin dans l'urne / © UST

vote mais de ne pas être en mesure de savoir si le résultat officiellement transmis à la CELI et à la CENI correspond réellement au dépouillement ? **Les résultats officiels par bureaux de vote doivent être accessibles aux citoyens dans un souci de transparence.**

Une participation très faible

Sur 610 bureaux de vote monitorés, les surveillants déployés sur le terrain ont pu reporter les chiffres exacts de participation et les résultats suite au dépouillement de **553 bureaux de vote** dans l'ensemble des 16 communes concernées par le suivi électoral des UST.

Ces chiffres permettent d'affirmer une participation très faible dans l'ensemble des communes monitorées avec une **moyenne de participation de 30 %**. Cette moyenne a pu être établie sur un échantillonnage d'environ 257 000 personnes inscrites sur les listes électorales.

On entend souvent dire que «Lomé est un cas à part». Nous avons donc choisi de séparer les chiffres et tendances de la Préfecture du Golfe et de la Préfecture d'Agoè des autres communes de l'intérieur du pays que nous avons monitorées.

Même s'il est vrai que la participation des communes monitorées à l'intérieur du pays est légèrement plus élevée que celle du Golfe et d'Agoè (**37% contre 29%**), elle reste cependant très faible.

Ce manque d'engouement pour le scrutin a également été souligné par nos surveillants sur le terrain.

A ceci peuvent s'ajouter les **importants dysfonctionnements lors du recensement** additionnel de mai 2019 qui ont empêché de nombreuses personnes de s'inscrire ainsi que le **découragement d'une partie de la population** qui, en plus de ne pas réellement saisir la portée de ce scrutin, semble aujourd'hui totalement abattue quant à la capacité des forces démocratiques d'obtenir un renouveau démocratique au Togo par les urnes.

Une nouvelle loi sur la décentralisation adoptée à 5 jours du scrutin

Le 25 juin 2019, à seulement 5 jours du scrutin, une nouvelle loi sur la décentralisation est adoptée par l'Assemblée Nationale alors que les partis politiques sont en campagne et ont les yeux



Extrait de la nouvelle loi sur la décentralisation adoptée le 25/06/19 / © UST

rivés sur les élections municipales du 30 juin 2019. Cette pratique peu commune peut laisser à penser qu'il s'agit d'une manœuvre pour faire passer de nouvelles dispositions en faveur du parti au pouvoir, pendant que l'opinion est focalisée sur le processus électoral.

Une unité d'action INDISPENSABLE ?

Les résultats de ces élections tels que pris à la sortie des urnes par les surveillants déployés sur le terrain montrent une chose : **pour avoir le plus de chance à l'avenir, il est important que les partis d'opposition s'organisent autrement pour un plus important maillage du territoire, pour affiner leurs discours et leur stratégie politique.**

Un autre projet doit être proposé afin de permettre de redonner confiance à une population manifestement dubitative quant à l'intérêt des élections au Togo.

Si leurs électeurs ne participent pas au vote, comment les partis d'opposition peuvent-ils se donner les chances de la victoire ?

Dans les communes monitorées, le parti d'opposition qui rassemble le plus de voix est l'ANC alors que les résultats de la C14 sont irréguliers et que les alliances du CAR font des résultats minimes.

Le premier parti d'opposition à l'Assemblée Nationale, l'UFC, fait des scores historiquement bas, se retrouvant bien souvent derrière des partis indépendants, ce qui repose la question du Chef de file de l'Opposition.

La coalition rénovée ne rassemble pas les électeurs qui se rallient de nouveau aux partis traditionnels et l'ANC ne peut pas non plus gagner les Mairies sans les voix de l'ancienne C14.

Si l'opposition veut avoir toutes les chances de gagner, la dynamique unitaire ne serait-elle pas une stratégie nécessaire ?



Dépouillement dans l'un des bureaux de vote monitorés / © UST

Par ailleurs, les résultats montrent des **percées des partis indépendants**, peut être le fruit d'un ras le bol d'une certaine partie de la population qui ne croit plus aux partis traditionnels et qui préfère miser sur de nouvelles formations politiques, même si elle ne les connaît suffisamment.

A ceci s'ajoute la **constance du parti au pouvoir UNIR** qui, même s'il ne fait pas de gros scores dans les communes qui ont été monitorées par les UST, **reste constant et profite de la division de ses adversaires pour se maintenir, aidé et appuyé par des techniques de fraudes bien rôdées et l'ensemble des Institutions de la République, des médias publics et des Présidents de bureaux de vote, de CELI et de la CENI.**

De nombreuses OSC empêchées de faire l'observation du processus électoral

Plusieurs OSC ont fait des demandes officielles d'accréditation pour l'observation du processus électoral le jour du vote, à savoir le 30 juin 2019.

Parmi elle, **l'église catholique à travers la Commission Episcopale Justice et Paix (CEJP) qui s'est vue notifier un refus catégorique** par le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales aux motifs de ses sources de financements et de sa supposée partialité. L'église catholique est-elle de ce fait accusée de recevoir de «l'argent sale» ou des fonds illicites ? L'institution catholique est-elle accusée de ne pas être neutre et de ne pas oeuvrer pour le bien commun ?

Cette décision du Ministère de l'Administration Territoriale et surtout les arguments servis pose un réel

problème. **Arguer que l'église aurait des financements illicites et douter de sa neutralité sont des accusations graves et il importe qu'aussi bien le Gouvernement que l'Eglise catholique éclairent l'opinion sur ce qui s'est passé afin que pour les prochaines échéances cette regrettable situation ne se voit plus.**

L'Eglise catholique, grâce à un projet financé par l'organisation OSIWA, avait pu déployer et former un grand nombre d'observateurs sur l'ensemble du territoire national grâce à ses réseaux paroissiaux. Elle était totalement outillée et prête à observer le processus électoral.

Cela jette un discrédit sur les résultats, particulièrement à l'intérieur du pays. Car, s'il est plus aisé pour les OSC d'organiser une surveillance électorale citoyenne non officielle (sans accréditation) à Lomé et ses environs, il est beaucoup plus difficile d'organiser cette surveillance électorale citoyenne sur l'ensemble du territoire (manque de moyens, peur de certains surveillants de ne pas être accrédités officiellement, manque de maîtrise de ce qui pourrait se passer dans des territoires reculés, intimidations et menaces plus importantes, risques sécuritaires etc.).

CONCLUSION

Le monitoring des étapes clés du processus électoral des locales 2019 effectué par les UST a démontré que **la crédibilité des élections se pose encore au Togo :**

- lors du découpage territorial inégalitaire et non consensuel
- lors du recensement (cf. analyse plus haut)
- par la couverture médiatique des médias publics qui en est faite
- lors du vote où des irrégularités sont constatées
- lors de la compilation et de la restitution des résultats qui sont faites de façon opaque.

Des élections sont certes organisées, mais **la garantie de la retranscription de la vérité des urnes ne semble convaincre personne. Quelle crédibilité pour ce scrutin et ceux à venir ?**

Cela questionne quant à la volonté réelle du pouvoir en place d'organiser des élections crédibles, libres et démocratiques. Cela ressemble pour le moment à l'accomplissement d'un cahier des charges soumis par la communauté internationale duquel il s'acquitte a minima.

Les UST, faute de moyens et d'accréditation, avec le soutien de la Diaspora, se sont concentrées sur la Préfecture du Golfe, celle d'Agoè ainsi que les communes de VO 1, AVE 1 et LACS 3. Des irrégularités et des incohérences ont été relevées et documentées. Cependant **un gros point d'interrogation persiste sur ce qu'il se passe à l'intérieur du pays.**

En effet, il est de notoriété publique que la fraude est plus difficile à organiser et mettre en oeuvre à Lomé et ses alentours (bastions de l'opposition no-

toires, plus grande présence et contrôle de la société civile, présence de la presse, des organisations internationales et des organisations de défense des droits de l'Homme, proximité des chancelleries, plus forte sensibilisation des populations, rôle des forces de défense et de sécurité plus respecté etc.) alors qu'à l'intérieur du pays, une plus grande marge de manoeuvre est possible (éloignement de la capitale, manque de contrôle des forces de défense et de sécurité tout comme des CELI locales, territoires reculés, populations parfois peu informées et trop éloignées des centres de décision ou des OSC et OI, plus faible présence de la presse etc.).

L'observation du processus électoral est possible même sans accréditation, et c'est ce qu'ont démontré les UST. Cette surveillance électorale avait pour objectif de tester la possibilité pour la société civile de surveiller et de protéger le vote des citoyens.

La surveillance électorale par la société civile pour la vérité des urnes est une nécessité. Elle contribuera à garantir la crédibilité du scrutin pour un renouveau démocratique.

Cela nécessite une coordination des organisations de la société civile avec cette fois-ci des accréditations officielles pour permettre un maillage intégral du territoire national.

Toutes les forces vives devraient unir leurs énergies pour sécuriser le vote de chaque citoyen et veiller à ce que les élections ne riment plus avec fraude au Togo.

RECOMMANDATIONS

Les UST recommandent :

Au Gouvernement :

- d'œuvrer pour l'organisation de processus électoraux crédibles, transparents, libres et démocratiques, dans un souci d'apaisement et afin de mettre le Togo sur la voie du développement
- de ne pas interférer dans l'accréditation des observateurs nationaux et internationaux, si tant est que nul n'a peur d'un processus électoral équitable
- d'œuvrer pour le bien commun et d'écouter les aspirations des populations
- de ne pas user de sa position dominante pour s'adjoindre des institutions de la République qui doivent œuvrer démocratiquement pour le bien de tous

Aux institutions de la République :

- de rester impartiales comme l'exigent leurs fonctions et de ne pas œuvrer pour favoriser tel ou tel parti politique
- de respecter les dispositions du Code Electoral et de sanctionner tous ceux qui portent préjudice à la fiabilité des élections

A la CENI :

- d'accréditer d'avantage d'observateurs nationaux issus de la société civile et internationaux pour une meilleure fiabilité et une transparence du processus
- d'améliorer fortement les prochains processus d'enrôlement des électeurs afin d'avoir un fichier électoral plus fiable et plus inclusif
- de veiller à sécuriser les bulletins de vote afin que certaines personnes ne puissent plus s'en servir pour le bourrage d'urnes
- d'être autonome et réellement indépendante comme l'indique son sigle

Aux partis d'opposition :

- de s'organiser autrement afin de mieux défendre leurs intérêts communs
- de clarifier leur stratégie politique pour une plus grande appropriation des populations et une remobilisation de leurs bases
- de former leurs membres pour une plus grande efficacité sur le terrain

Aux OSC et à la Diaspora :

- d'unir leurs forces pour l'observation des prochaines élections présidentielles
- de se former et de se préparer dès à présent afin d'être présentes sur l'ensemble du territoire
- de montrer plus de détermination dans leur volonté de protéger le suffrage des électeurs

A la Communauté Internationale :

- de déléguer des observateurs internationaux fiables pour les prochaines élections
- de dénoncer les cas de fraude et les irrégularités dans les processus électoraux
- de ne pas se rendre complice d'un régime qui ne garantit pas la libre expression de la volonté du peuple à travers des élections viciées

Aux citoyens togolais

- de ne pas se décourager et perdre espoir
- de se mobiliser pour sécuriser leurs votes le moment venu
- de démontrer davantage leur réelle volonté de changement par un engagement continu et sans faille à l'instar des autres nations d'Afrique qui ont su se libérer du joug de la dictature.





Une étude réalisée par :



Les Universités Sociales du Togo

Avec le soutien de :

**FRONT CITOYEN
CONTRE
LA FRAUDE**



La Diaspora togolaise

En chiffres		ANC	Carte des amitiés	100
Nombre d'inscrits	389	1	ANC	□
Nombre de votants	140	2	PDP	□
Nombre de bulletins Nuls	07	3	UNIR	□□□□□ □□□□□
Nombre de bulletins Comptés		4	CA4	□□□□□ □□□□□ □□□
		5	Le Togo en marche	□□□
		6	MCD	□



Les Universités Sociales du Togo